

La Voix des Travailleurs

de Bretagne, de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine
(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES : Nantes 120.71 Rennes 30.07	ADMINISTRATION ET REDACTION : Nantes : 10, Rue de Bel-Air Rennes : 7, rue de Corbin	Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus	ABONNEMENT ANNUEL : Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.	COMPTES CHEQUES-POSTAUX Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-37. Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-78.
--	--	--	--	--

AU COMITÉ NATIONAL DE LA C.F.T.C.

La 56e session du Comité National de la C.F.T.C. a eu lieu à Paris, le 14 avril, au siège, 5, rue Cadet.

Après une réunion du conseil de gestion de la Caisse confédérale de Défense professionnelle, Gaston Tessier, Secrétaire Général, donna connaissance des comptes de l'année écoulée et fit approuver le projet de budget pour 1934-1935.

Le Président Jules Zirnheld, précisa ensuite l'état des travaux entrepris par le bureau confédéral en vue de la modification des statuts de la C.F.T.C. et, après discussion, le texte présenté fut adopté à l'unanimité.

Au cours du déjeuner, Zirnheld salua la présence de M. Louis Terrenoire, Secrétaire de rédaction de l'Aube, ancien Secrétaire administratif de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens du Sud-Est, et de M. Alexis Delorme, nouveau Secrétaire permanent de cette même organisation, qui prirent également la parole.

L'après-midi, sous la présidence de Alfred Michelin, le Comité fixa définitivement l'ordre du jour du Congrès National de la C.F.T.C. qui se tiendra à Paris, durant les fêtes de la Pentecôte.

Enfin, le Comité prit connaissance de l'état des travaux de la commission d'organisation professionnelle et notamment des textes qu'elle a élaborés en ce qui concerne : les salaires minima, les allocations familiales, la réduction de la durée du travail.

Avant de se séparer, le Comité national adopta, à l'unanimité, les deux résolutions suivantes :

CONTRE UNE ATTEINTE AU DROIT SYNDICAL

Le Comité National de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni à Paris, le 14 avril, pour sa 56e session :

Considérant :

- Que les lois françaises confient aux Syndicats régulièrement constitués la mission de représenter les intérêts professionnels ;
- Que le mot « organisations », couramment utilisé, sous-entend toujours l'épithète « Syndicales » et qu'au surplus, c'est manifestement ainsi que l'a entendu le législateur ;
- Qu'avec les Chambres de Commerce et les Conseils Municipaux, seules, les organisations syndicales ont eu jusqu'ici qualité pour donner leur avis en vue de l'application de la loi sur le repos dominical ;
- Que c'est vouloir détruire l'autorité des organisations syndicales et porter atteinte à leur existence que d'accorder la même importance à leurs avis particulièrement autorisés et à ceux des groupements spéciaux, construits qui ne le seraient, en fait, que sur l'initiative et sous la contrainte patronale ;
- Attiré l'attention de M. le ministre du Travail sur les conséquences de sa circulaire du 29 mars 1935, concernant l'application du nouvel article 44 du Livre II du Code du Travail ; en effet, dans un passage de cette circulaire, sous le couvert du mot « organisation » arbitrairement interprété, n'importe quel groupement, fut-il uniquement de circonstance, est considéré comme au moins l'équivalent d'un Syndicat légalement et antérieurement constitué ;
- Revendique hautement le droit exclusif, pour les organisations syndicales, de continuer à représenter la profession et se déclare prêt à défendre énergiquement ce droit ;
- Demande, en outre, que, conformément aux usages en vigueur, les Syndicats soient consultés par lettre et non pas au moyen d'une simple insertion dans les journaux locaux qui ne possèdent aucun caractère officiel et dont, en conséquence, la lecture ne saurait être imposée à qui que ce soit.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES P.T.T.

Le Comité National de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni à Paris, le 14 avril, pour sa 56e session :

En face de certaines initiatives récentes de M. le ministre des P.T.T. concernant la distribution des pneumatiques la nuit, l'ouverture le dimanche du bureau des réclamations et d'un certain nombre de bureaux de poste, à Paris et en province ;

Considérant :

- Que ces mesures ne répondent à aucun besoin réel, qu'elles marquent une régression à l'égard des réformes sociales péniblement acquises : repos de nuit et repos dominical ;
- Que l'ouverture des bureaux de poste le dimanche entraînera, même dans l'industrie et le commerce, une recrudescence du travail salarié au jour consacré pour le repos individuel et familial ;
- Élève une protestation énergique contre les innovations de M. le minist-

LES BONS APOTRES !

Pour la défense de leur salaire vital, nos camarades du Bâtiment ont fait grève pendant plusieurs semaines. Entre deux maux, ils avaient dû choisir le moindre. Aurait-il fallu qu'ils acceptassent les conditions patronales, c'est-à-dire consentissent à travailler pour ne pas gagner leur vie ou bien devaient-ils, pour tenter de ménager l'avenir, chercher une meilleure solution dans l'effort et la lutte ?

Nos camarades ont préféré la lutte, dans le calme et la dignité, et leur attitude a été applaudie par l'ensemble de la population nantaise et même par les moyens et petits patrons.

Cependant, à leur sujet, des Pharisiens ont poussé des cris d'indignation. Il est inadmissible, ont-ils déclaré, que des syndiqués chrétiens fassent cause commune avec leurs camarades communistes ou socialistes.

Les protestations de certains prétendus bien-pensants ne sont pas faites pour nous étonner. Ces gens-là, adversaires résolus des plus légitimes revendications ouvrières, acceptent théoriquement le syndicalisme chrétien à la condition que celui-ci abandonne ce qui fait sa raison d'être.

Quoi qu'ils en pensent et qu'ils en proclament, le syndicalisme chrétien ne s'est pas constitué pour toujours courber l'échine. Il a une mission à remplir et n'y failira pas : combattre l'injustice sous toutes ses formes et préparer aux travailleurs l'avènement d'un monde meilleur.

Pour la défense du salaire vital, nos camarades ont dû faire alliance avec les unitaires et les confédérés. Ils n'ont rien innové.

Déjà, dans le Nord, lors de la grève du textile, pareille alliance avait été conclue et les mêmes critiques s'étaient produites. Sans hésiter, le cardinal Liénart avait déclaré solennellement que de tels cartels étaient licites.

Pour mener le bon combat, on n'est jamais trop nombreux.

Tout la doctrine chrétienne se résume en un mot : amour. Il faut aimer son prochain, mais d'abord et en premier lieu les siens, les membres de sa famille, ses compagnons de misère et de travail.

Vraiment, est-ce que nos camarades du Bâtiment pouvaient, accepter avec résignation que la pauvreté s'installe en permanence à leur foyer, que leurs enfants, perpétuellement sous-alimentés, soient livrés sans défense à la tuberculose ? Pouvait-ils accepter, lâchement, que leurs camarades des autres organisations se sacrifient seuls à la cause commune ? Nos camarades ont voulu leur part de souffrances et préféré les risques de la bataille à la honte et à la trahison. Leur geste a été celui de vrais chrétiens qui, avant tout, mettent la justice et la charité au-dessus de tout.

Mais pour cela, ils n'ont pas abandonné la doctrine qu'ils ont voulu servir en défendant la justice sociale. Pas plus que dans le passé ils n'entendent supprimer la propriété privée et personnelle, lui substituer la propriété collective ou introduire les soviets en France. Ils se sont alliés avec les communistes pour défendre une juste cause et sont restés eux-mêmes cependant dans la plénitude de leurs convictions religieuses.

D'ailleurs, nos camarades ne sont pas si éloignés que certains voudraient se l'imaginer de quelques socialistes qui pourraient si facilement abandonner leur étiquette. Dans l'Encyclopédie *Quadragesimo Anno* S.S. Pie XI a écrit : « Il est certaines catégories de biens qui peuvent être réservées à la collectivité quand elles viennent à conférer à ceux qui les possèdent une véritable hégémonie économique. Ceux qui soutiennent une telle doctrine n'ont aucune raison de se dire socialistes ». Pourvu que de semblables paroles ne scandalisent pas, une fois encore, les Pharisiens et marchands du Temple !

Ils ne se scandalisent pas d'ail-

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

LA SEMAINE SOCIALE D'ANGERS

Si les Français éprouvent une passion réelle pour ce qu'ils discutent avec passion, la Semaine Sociale qui se tiendra du 22 au 28 juillet à Angers devrait connaître un immense succès. L'organisation corporative est promue par une masse de partisans, combattue par des adversaires moins nombreux, mais particulièrement bien placés pour lui faire obstacle : des deux côtés règne la plus grande confusion sur ce que peut être cette réforme, les expériences étrangères, utiles pour discerner la vérité, l'ont plutôt recouverte d'applications qui l'obscurcissent ; sommes de résoudre la crise, les hommes politiques hésitent entre les chemins. Il semble d'une étude menée pendant toute une semaine par des professeurs qualifiés, qui ont exploré toutes les parties du problème et les exposeront toutes, devrait appeler au pied de leur chaire ceux qui ressentent le besoin de clarté, le désir d'une ligne de conduite. Je sais bien que beaucoup de discuteurs ne tiennent pas à connaître les idées qui pourraient contrarier leur sentiment ; que bien d'autres suivent une ligne politique qui ne leur laisse pas liberté de jugement ; je sais bien aussi que la Semaine Sociale est catholique, et que, malgré l'ascendant certain qu'a gagné la pensée catholique, cela constitue une tare, même pour beaucoup de chrétiens ; si le système libéral économique a fait faillite, son principe n'est pas mort, qui enclôt les affaires de l'économie dans un domaine réservé, défendu contre ceux qu'on suspecte d'y apporter des préoccupations non purement matérielles.

Ce sont ceux-là, pourtant, qui depuis le temps le plus long, se sont adonnés à l'étude et à l'action corporatives. Depuis si longtemps que ceux du début sont tous morts ; mais la doctrine n'a cessé de vivre, de progresser, de se répandre. Constatant présentement à l'esprit des catholiques sociaux, elle a été pensée à travers les vicissitudes des événements précisés, adaptée aux faits nouveaux.

(Suite en 2e page.)

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

Quatre Semaines de Grève dans le Bâtiment, à Nantes

Nous étions loin de penser, en écrivant notre article du 10 avril dernier, que le conflit durerait presque jusqu'à la fin du mois. Nous attendions du côté patronal assez de courage pour reconnaître une erreur, mais nous comptions là, à notre tour, une erreur...

L'origine du conflit

Il n'est pas inutile, au commencement de cet exposé, de revenir sur l'origine du conflit.

Le 12 mars, l'Union des Syndicats des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux publics écrit à l'Union des Syndicats Cégétistes du Bâtiment, pour lui annoncer une baisse de salaires de 0 fr. 55, applicable à partir du 1er Avril, ainsi que la diminution de 16 à 10 francs de l'indemnité de déplacement, et la suppression de l'indemnité de panier, qui était de 5 fr. par jour.

Les salaires à cette date étaient les suivants, y compris l'indemnité de vie chère de 0 fr. 25 :

Macon, cimentier, 4 fr. 30 ;
Tailleur de pierre blanche, 4,35 ;
Charpentier, 4 fr. 35 ;
Couvreur, zingueur, plombier, 4 fr. 35 ;
Menuisier, 4 fr. 30 ;
Plâtrier, 4 fr. 45 ;
Peintre, 4 fr. 30 ;
Et pour les manoeuvres :
Terrassier-mineur, 3 fr. 75 ;
Terrassier, 3 fr. 70 ;
Manœuvre spécialisé, 3 fr. 65 ;
Manœuvre, 3 fr. 60.

La diminution allait réduire ces salaires de :

4 fr. 40 par jour ;
105 fr. 60 par mois ;
1.346 fr. 40 par an.

Et cette diminution arrivait après de longs jours de chômage par suite d'intempéries, et aussi, après des diminutions déjà subies de 0 fr. 25 en Novembre 1931 et 0 fr. 15 en janvier 1932.

Les Syndicats cégétistes, après examen de la situation, s'y refusent.

Le 27 mars, les patrons proposent la baisse par échelons : 0 fr. 15 au 1er avril, 0 fr. 15 au 1er mai, 0 fr. 25 au 1er juillet. Les syndicats cégétistes s'y refusent encore.

Le 30 mars au cours d'une entrevue entre une délégation commune de cégétistes et d'unitaires et les Syndicats patronaux (ceux-ci avaient précédemment refusé les délégués unitaires), les patrons proposent pour la baisse des salaires : 0 fr. 15 au 1er avril, 0 fr. 15 au 1er juin, et l'ajournement d'une nouvelle baisse jusqu'à un an, à condition qu'un contrat soit signé sur ces bases pour un an ; et ils maintiennent la suppression de l'indemnité de panier (5 francs).

L'assemblée générale des ouvriers du bâtiment propose également ces nouvelles propositions, et vote la grève par 882 voix contre 237.

Le Syndicat chrétien avait de son côté examiné la situation au cours de son Assemblée générale du 24 mars, et pris position contre l'acceptation de cette baisse des salaires. Il avait demandé, le 25 mars, audience aux Patrons, et ceux-ci, lui ayant répondu assez évasivement, et même en l'écartant du débat, il leur avait fait connaître sa position qui se résumait ainsi, comme nous le disions dans notre précédent numéro :

- 1° Aucune baisse au 1er Avril ;
- 2° Application, au 1er Mai, d'un contrat élaboré en commun avec les représentants de toutes les organisations syndicales.

Absent de Nantes les 30 et 31 mars, par suite du Congrès régional de Poitiers, le syndicat chrétien, le lendemain matin, 1er avril, apportait son appui aux ouvriers en grève, et constituait avec les deux autres organisations un cartel intersyndical.

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

DE HAUT EN BAS :

- L'entrée de la Bourse du Travail.
- Grave problème ! ! !
- Les auditeurs sont attentifs.
- La Commission de ravitaillement.
- Les « ravitaillés ».
- Les gosses des grévistes viennent avec leur papa...
- Meeting...

« Que les patrons sachent s'imposer à eux-mêmes des sacrifices, qu'ils renonceraient momentanément à leur légitime bénéfice, qu'ils fassent même travailler à perte si leur situation de fortune le leur permet : l'accomplissement du grand devoir de charité peut leur demander tout cela. »

Cardinal MAURIN. (Février 1935.)

Arguments patronaux

Quels sont donc les raisons invoquées par les patrons pour baisser les salaires ?

Elles sont toutes d'ordre économique. Les voici :

- 1° Le coût de la vie a diminué, les indices divers en font foi ; les autres industries ont baissé les salaires ; donc le Bâtiment doit le faire aussi. D'ailleurs on ne fait là qu'appliquer les clauses de l'ancien contrat, c'est un rajustement des salaires, et ce n'est pas un sacrifice demandé à l'ouvrier.
- 2° Cette baisse est d'autre part nécessaire pour trouver de nouveaux travaux. Il y a des faillites d'entreprises, de nombreux ouvriers en chômage ; les entreprises nantaises sont concurrencées par des entreprises d'autres régions qui paient des salaires moindres. Cette baisse est donc nécessaire pour la vie même des entreprises nantaises.

D'ailleurs, ajoute-t-on, de nombreux ouvriers sont prêts à reprendre le travail à ces nouvelles conditions. Et puis, ne vaut-il pas mieux deux salaires réduits qu'un chômeur ?

Arguments ouvriers

Quelles sont, d'autre part, les raisons invoquées par les ouvriers pour s'opposer à cette baisse ? Autrement dit, pourquoi les ouvriers — et donc le syndicat chrétien — ont-ils décidé de résister par la grève ?

Les raisons sont d'abord d'ordre social.

L'ouvrier doit recevoir un salaire vital. Or, il est prouvé que le salaire actuel ne l'est pas, obligeant l'ouvrier à subir des privations d'un côté ou de l'autre : vêtements, logement, nourriture même. Donc, il ne peut être question de baisser un salaire déjà insuffisant.

(Lire la suite en 4e page.)

Aux Enchères !!

42 amateurs !

Enlevé à 150 francs !

Oui, la chose s'est passée ainsi. Toujours la fameuse loi de l'offre et de la demande, même pour cela.

Voici le fait :

Un assureur de Nantes demande une employée : salaire 300 francs par mois. 42 personnes se présentent. Quelques-unes font observer que la somme est bien modique.

Mais, leur répond-on, plusieurs de vos compagnes m'ont dit qu'elles se contenteraient de 200 francs, et même de 150 francs.

Et en fait la place échoit à celle qui, pour cette somme de 150 francs, paraît devoir assurer le meilleur rendement.

Moralité : y en a-t-il ? Hélas !

Qui condamner ? Mais tout le monde.

Tout d'abord le patron, qui abuse de la situation. Honni soit-il, et tous ceux qui lui ressemblent.

Puis toutes celles qui, n'ayant pas besoin de travailler, sont venues là pour avoir une occupation et se faire de l'argent de poche : elles ont retiré le pain de la bouche de leurs compagnes qui avaient besoin de ce travail pour vivre. Hommes aussi !

Celles aussi qui avaient d'autres ressources, et ont voulu se faire à un salaire d'appoint : elles ont ainsi contribué à avilir les salaires de celles qui n'ont que ce travail pour vivre. Blâmons-les sévèrement.

Blâmons aussi, bien qu'elles aient des circonstances atténuantes, celles qui, n'ayant que ce moyen-là de se procurer du pain, sont allées jusqu'à montrer — ou, il y en a eu, — qu'elles accepteraient ce salaire de famine.

Mais surtout honni soit une société qui pousse ainsi à de telles extrémités — quant ce n'est pas, en même temps, à d'autres plus terribles encore ! — des malheureuses qui n'ont d'autres ressources que leur travail, et qui ne savent pas leur procurer le travail qu'elle leur doit.

Et l'on s'étonne encore qu'il y ait des révolutionnaires. Le plus étonnant, c'est qu'il n'y en ait pas davantage.

Ah ! que de travail en perspective encore pour le syndicalisme chrétien !

LOISELEUR.

Les Cartels intersyndicaux

Les cartels intersyndicaux sont-ils autorisés par l'Eglise ?

La C. F. T. C., dans ses statuts, proclame que la grève est un droit de défense légitime et un moyen d'action parfois nécessaire, mais elle affirme que ce moyen ne doit être employé qu'en dernier ressort.

D'autre part, dans sa lettre à Mgr Liénart, évêque de Lille, en date du 5 juin 1919, la C. C. du Cartel déclare « qu'un cartel intersyndical entre Syndicats chrétiens et Syndicats neutres ou même socialistes, pour la défense d'intérêts légitimes, est licite ». Et la lettre précise : « Un tel cartel n'est licite qu'à la condition qu'il ne s'agisse seulement dans certains cas particuliers, que la cause que l'on veut défendre soit juste, et qu'il s'agisse d'accord temporaire, et que l'on prenne toutes les précautions pour éviter les périls qui peuvent provenir d'un tel rapprochement ».

Edouard VERDIN

Le lundi 11 mars une foule de syndiqués, auxquels s'étaient mêlés de nombreuses personnalités religieuses, municipales et politiques, ont conduit à sa dernière demeure un des premiers militants du Syndicat des Employés de Paris, notre ami Edouard Verdin.

Tous nos militants connaissent celui qui vient de nous quitter et l'aimaient, tant pour son caractère que pour son affabilité.

Ancien élève des Frères des Ecoles Chrétiennes, membre fondateur de l'Association de Saint-Ladre, il avait donné à la création du Syndicat des Employés la majeure partie de sa liberté, s'astreignant pendant de nombreuses années à venir chaque soir au Siège.

Nous lui devons une particulière gratitude, car il fut l'un de ceux qui, en créant le mouvement syndical chrétien, a permis la création et la continuité de nos Syndicats. N'oublions jamais que sans lui et ses camarades de la première heure la C. F. T. C. n'existerait probablement pas.

Notre ami a rempli ainsi une tâche méritoire et nul doute qu'il ne soit en possession de la récompense promise aux justes.

Pour nous, il nous sera cher de conserver sa mémoire et de mêler son nom à ceux des nôtres dans notre pieux souvenir.

M. DUFOUR.

Sténo-Gazette

Un comité de défense de l'Industrie de la Chaussure, groupant les représentants de toutes les catégories professionnelles intéressées, syndicats patronaux et ouvriers, coopératives de production, détaillants, a été reçue le 28 mars, par MM. Jacquier, Marchandau et Flaudin. Les organisations syndicales chrétiennes étaient représentées par Gaston Tessier et Joseph Chemin.

Il y aurait actuellement onze millions de chômeurs aux Etats-Unis. En février dernier, plus de vingt-deux millions de personnes ont été secourues par les autorités publiques.

Le XVIIe Congrès de l'Union des Syndicats libres (U.S.L.) du Nord s'est tenu le 7 avril à Lille, avec plein succès sous la présidence de Jean Périers.

A la suite de la baisse du franc belge, les peigneurs de Roubaix-Tourcoing ont décidé de baisser de 20 % les salaires des ouvriers frontaliers. Les syndicats chrétiens locaux ont adressé à ce sujet au Préfet du Nord une énergique protestation, et sont allés, accompagnés de Gaston Tessier, au Ministère du Travail.

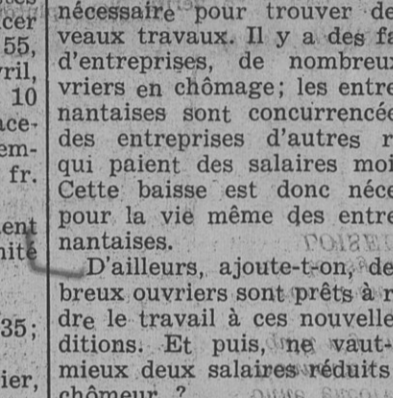
Le premier Congrès de la Fédération Française des Travailleurs de la Terre (F.F.T.T.), s'est tenu à Paris, le 17 mars. Il a marqué l'esprit de large défense paysanne qui anime ce mouvement, et son remarquable développement.

Préparons-nous pour la Semaine Sociale d'Angers : 22 au 28 juillet 1935. Sujet traité : L'organisation corporative.

Le Congrès des Marins-Pêcheurs de l'Océan s'est tenu le 2 mai à Nantes, à l'Hotel de Ville. Notre Camarade Lamort y représentait les Syndicats Chrétiens de marins.

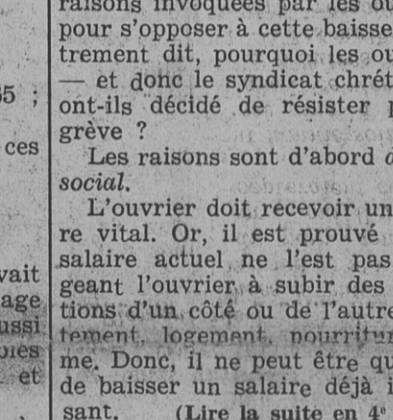
AU XIIe CONGRES DE L'UNION REGIONALE DE BRETAGNE ET DU MAINE, A SAINT-BRIEU

Un groupe de Congressistes à la sortie de la séance de travail



AU XIIe CONGRES DE L'UNION REGIONALE DE BRETAGNE ET DU MAINE, A SAINT-BRIEU

Un groupe de Congressistes à la sortie de la séance de travail



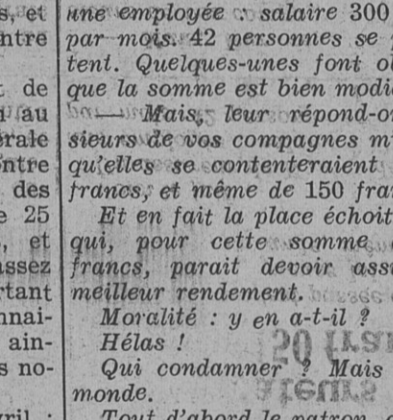
AU XIIe CONGRES DE L'UNION REGIONALE DE BRETAGNE ET DU MAINE, A SAINT-BRIEU

Un groupe de Congressistes à la sortie de la séance de travail



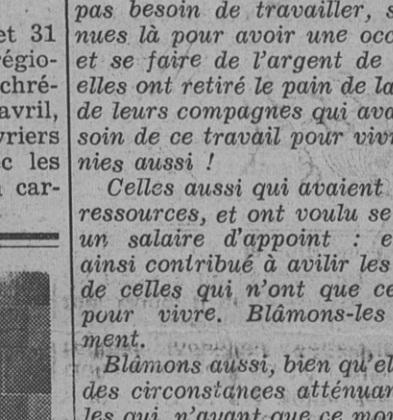
AU XIIe CONGRES DE L'UNION REGIONALE DE BRETAGNE ET DU MAINE, A SAINT-BRIEU

Un groupe de Congressistes à la sortie de la séance de travail



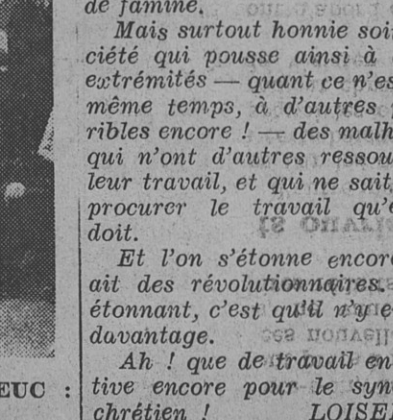
AU XIIe CONGRES DE L'UNION REGIONALE DE BRETAGNE ET DU MAINE, A SAINT-BRIEU

Un groupe de Congressistes à la sortie de la séance de travail



AU XIIe CONGRES DE L'UNION REGIONALE DE BRETAGNE ET DU MAINE, A SAINT-BRIEU

Un groupe de Congressistes à la sortie de la séance de travail



AU XIIe CONGRES DE L'UNION REGIONALE DE BRETAGNE ET DU MAINE, A SAINT-BRIEU

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

Le XII^e Congrès de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine, à Saint-Brieuc, les 27 et 28 Avril 1935

Impressions de Congrès

Un syndiqué qui suit, même attentivement, tout le travail que s'imposent les dirigeants de la formation à laquelle il appartient, pourrait parfois se demander si la somme d'efforts produits peut donner le ferme espoir d'atteindre le but poursuivi. Car, en effet, le Syndicat n'est point une organisation attirante comme le sont les organisations de sports et de spectacles, en un mot toutes les organisations qui procurent à leurs adeptes des distractions, des plaisirs, tout ce que l'individu est beaucoup plus enclin à rechercher plutôt qu'à se livrer à un travail qui réclame de l'ordre, de la discipline, de la justice et quelques sacrifices.

Pourtant, le but recherché par le Syndicat est quelque chose qui doit avant tout et par dessus tout intéresser le travailleur, puisqu'il doit lui assurer des conditions de vie meilleure et faire disparaître le terrible souci de l'incertitude du lendemain, à savoir s'il pourra par son travail, obtenir l'indispensable pour vivre et faire vivre les siens.

Le Syndicat ne doit pas être considéré comme une "organisation cherchant à faire profiter ses adhérents de bien-être en menant une action qui tendrait à inverser la situation, mais bien une organisation qui veut qu'à tous les individus puissent se procurer un minimum de bien-être.

Pour arriver à un résultat, il est indispensable que le Syndicat soit imprégné de principes de bonté, de justice et de charité. Ces principes sont à la base de nos Syndicats qui le résumant dans leur appellation de Syndicats "Chrétiens".

Je disais donc que le syndiqué qui plonge son regard uniquement sur l'activité de la formation à laquelle il a donné son adhésion, peut parfois se demander si le Syndicat ne pètit pas seulement sur le chemin plein d'obstacles dans lequel il s'est lancé.

En ce qui me concerne, connaissant la générosité, l'activité, l'inlassable dévouement de nos militants, j'ai toujours eu confiance.

Cette confiance s'accroît encore quand on a l'avantage d'assister à un Congrès.

Je viens d'assister au douzième Congrès de l'Union Régionale, qui s'est tenu à St-Brieuc, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, l'exposé du bilan de l'année 1934, composé de résultats obtenus par chaque Syndicat rattaché à l'U.R. ; les résultats globaux donnent l'assurance que nous ne pètitons pas sur le chemin aride, mais que

nous avançons progressivement. Si nous voulons être dans la note, comme on dit facilement, notre confiance doit progresser chaque jour, c'est-à-dire croître à la cadence de la marche en avant de nos pionniers dans le chemin sur lequel, avec acharnement ils travaillent, pour le rendre carrossable.

Nous devons plus que jamais avoir confiance parce qu'en effet, les Directeurs des différents groupements de jeunes qui se dévouent à leur formation morale, ont aussi le souci de les soustraire à la misère et se joignent déjà à l'action syndicale en orientant ces jeunes vers nos formations, dès qu'ils entrent dans les rangs de l'armée des travailleurs.

Nous devons avoir confiance dans la prospérité toujours croissante de notre U.R. parce qu'elle englobe la Bretagne et le Maine ; qu'elle groupe donc des gens de devoir, des gens qui ne connaissent que la marche en avant. En passant, je me permets de citer le dicton plaisant que j'ai maintes fois entendu : « en Bretagne, on trouve peu d'écrivains, parce que ce petit crustacé marche à reculons ».

Quand on désigne le breton fêtu, il faut l'entendre, courageux, ayant du caractère. Si, cette tendance pour le devoir est plus spécialement marquée chez le breton, nous ne saurions dire qu'elle s'arrête juste aux confins des départements bretons. Les départements voisins ne sauraient être exclus, car ne dit-on pas que la lisière vaut le drap. Ceci dit, pour confirmer que notre Union Régionale saura accomplir la tâche qu'elle s'impose, étant composée de vaillants ne connaissant que le devoir.

Quand on a vu à la tâche cette organisation qu'est l'U.R., quand on a vu son être au travail rechercher les meilleurs moyens pour arriver au but, quand on a senti son cœur s'ouvrir avec autant de sympathie et d'ardeur à ceux qui, angossés, aspirent à des conditions d'existence imprégnées de plus de justice, on ne peut pas ne pas être convaincu que tous les travailleurs comprendront enfin leur devoir, dont le premier est leur adhésion à la C.F.T.C., pour hâter le jour où nous verrons enfin se lever l'aube de gloire et de bonheur, que chante Joseph Desclerc dans son hymne aux Travailleurs Chrétiens.

Un Congrèsiste.

La question n'est pas de savoir s'il y aura ou non des Syndicats, mais s'ils seront chrétiens ou socialistes.

Cardinal MERCIER.

Le 12^e Congrès annuel de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

Le 12^e congrès annuel qui vient de tenir à Saint-Brieuc, les 27 et 28 avril dernier, l'Union Régionale de Bretagne et du Maine, sous la présidence de notre ami G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. a remporté un magnifique succès dont il convient de remercier les organisateurs.

Presque tous les syndicats avaient tenu à se faire représenter effectivement par un ou deux délégués et ceux-ci se trouvèrent réunis dès le samedi pour :

LA REUNION DU CONSEIL DE L'U. R.

Après les souhaits de bienvenue de notre camarade Picoux, président de l'U. R., aux délégués de Bretagne et du Maine, sous la présidence de notre ami G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. a remporté un magnifique succès dont il convient de remercier les organisateurs.

Après le tour de main de bienvenue de notre camarade Picoux, président de l'U. R., aux délégués de Bretagne et du Maine, sous la présidence de notre ami G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. a remporté un magnifique succès dont il convient de remercier les organisateurs.

Après le tour de main de bienvenue de notre camarade Picoux, président de l'U. R., aux délégués de Bretagne et du Maine, sous la présidence de notre ami G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. a remporté un magnifique succès dont il convient de remercier les organisateurs.

Après le tour de main de bienvenue de notre camarade Picoux, président de l'U. R., aux délégués de Bretagne et du Maine, sous la présidence de notre ami G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. a remporté un magnifique succès dont il convient de remercier les organisateurs.

Après le tour de main de bienvenue de notre camarade Picoux, président de l'U. R., aux délégués de Bretagne et du Maine, sous la présidence de notre ami G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. a remporté un magnifique succès dont il convient de remercier les organisateurs.

Après le tour de main de bienvenue de notre camarade Picoux, président de l'U. R., aux délégués de Bretagne et du Maine, sous la présidence de notre ami G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. a remporté un magnifique succès dont il convient de remercier les organisateurs.

les effectifs de l'U. R. dans la proportion de 13 %.

En clôturant ce substantiel exposé, le secrétaire insista pour que ce travail soit poursuivi :

Consolider les organisations existantes, relier entre eux les syndicats d'une même localité ; susciter la création d'Unions Départementales, organiser des réunions de propagande, des journées sociales, des rencontres de militants ; Propager notre journal. Tout cela sera le travail de demain, que tous les délégués s'engagent à accomplir en vue du développement toujours plus intensif du syndicalisme chrétien dans notre région.

La discussion qui suivit permit de préciser certains points et de prendre d'importantes décisions qui seront rappelées en temps utile aux intéressés.

La situation financière qui fut ensuite exposée fut jugée des plus satisfaisantes. Sans doute le journal est-il une grosse charge. On décida de l'atténuer en recherchant des abonnements de soutien et de propagande. Chaque syndicat s'engagea par ailleurs à trouver de la publicité ou tout autre moyen susceptible de créer de nouvelles ressources.

Plusieurs autres questions furent également examinées et notre ami G. Tessier termina cette première prise de contact en donnant quelques directives concernant l'action syndicale, et en adressant un triple appel en faveur de l'adhésion à la Gaïsse confédérale de Défense professionnelle, des grévistes de Milau et de la Semaine sociale d'Angers, appel qui n'en doutons pas sera entendu de tous nos amis.

LA JOURNÉE DU DIMANCHE

C'est à la cathédrale que les délégués s'étaient donné rendez-vous pour le lendemain, afin d'entendre la messe célébrée à leur intention. A l'Evangile, M. le chanoine Marcadé, curé-archiprêtre, prononça une fort belle allocution sur la nécessité du syndicalisme chrétien.

Après avoir fait le procès de l'égoïsme et de l'individualisme, il montra notamment ce que les syndicats chrétiens étaient capables de réaliser par l'entraide mutuelle, la collaboration des classes et la mise en pratique de cette belle devise qui est devenue la leur : « Aidez-vous et aidez-vous les uns les autres ».

L'orateur salua en termes délicats les congressistes et les félicita de leurs efforts pour créer des

mœurs et une mentalité nouvelles tout en ne négligeant pas la défense des intérêts matériels du travailleur.

Ces paroles produisirent une excellente impression sur la nombreuse assistance qui emplissait la grande nef de la cathédrale.

LA SEANCE DE TRAVAIL

C'est dans la salle des fêtes de l'Ecole Saint-Charles que les congressistes se retrouvèrent à 10 heures, pour entendre et discuter les deux rapports inscrits à l'ordre du jour.

Bon nombre de syndiqués briochins étaient venus se joindre aux autres délégués et c'est devant une belle assistance que G. Tessier ouvrit cette séance, puis donna immédiatement la parole au camarade Roy, président du syndicat du Livre de Rennes qui traita : des Groupements de jeunesse et l'organisation professionnelle.

Dans un magnifique rapport qui retint l'attention de tous les auditeurs notre ami montra comment les groupements de jeunesse pouvaient collaborer au développement du syndicalisme chrétien et pour quoi ils devaient le faire.

Il indiqua notamment que la formation sociale et syndicale des jeunes était indispensable à l'heure actuelle et non moins aussi utile que les sports, et qu'il appartenait aux groupements de jeunesse de s'y attacher de plus en plus.

On fait le silence autour du syndicat poursuivit le rapporteur dans la crainte de perdre les militants les meilleurs. Quelle grave erreur. Si on ne dirige pas le jeune travailleur, vers le syndicat chrétien dès son entrée dans la vie professionnelle il sera tôt ou tard accaparé par les organisations adverses qui se chargeront, parce qu'il n'aura pas été suffisamment formé et enseigné, de lui faire oublier bien vite le groupement qui jalousement voulait le conserver.

Que d'exemples nous pourrions citer à ce sujet.

Sans doute, de la J.O.C., œuvre de jeunesse par excellence nous n'avons pas cela à craindre, mais nous ami Roy fait remarquer avec juste raison que celle-ci ne fera vraiment œuvre utile qu'autant qu'elle dirigera vers le syndicat tous ses membres afin que le jour où ceux-ci seront dans l'obligation de la quitter ils ne soient pas accaparés par les organisations révolutionnaires qui se réjouiraient de ces intéressantes recrues.

En terminant le rapporteur adressa un vibrant appel aux jeunes leur demandant de rejoindre sans tarder l'organisation syndicale de leur profession.

Une intéressante discussion eut lieu ensuite à laquelle prirent part un certain nombre de congressistes. On se mit vite d'accord sur le fond du rapport et sur les moyens à employer pour conquérir au syndicalisme, la jeunesse ouvrière des deux sexes.

Comme conclusion le vœu ci-après fut adopté à l'unanimité par le congrès.

Le Congrès de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de Bretagne et du Maine réuni à Saint-Brieuc, le 28 avril 1935 considérant : que le Syndicalisme Chrétien qui a sa place bien marquée dans le monde du Travail, en raison des services qu'il peut rendre à la classe ouvrière, tant au point de vue moral que matériel, doit pouvoir compter pour vivre et se développer pleinement, sur les œuvres de jeunesse.

LE DROIT AU TRAVAIL ET LA VIE FAMILIALE

C'est à notre ami Lecomte, secrétaire des syndicats de Fougères qu'avait été confié le deuxième rapport.

Le sujet fut traité de façon parfaite et intéressa sérieusement l'auditoire.

Le droit au Travail, dit-il, est un droit sacré et naturel et c'est à ce titre qu'il devrait être respecté. Malheureusement trop souvent le travail est exploité pour des fins plus ou moins honorables et n'est pas rétribué équitablement, comme il le faudrait pour le bien général.

Des millions d'êtres humains sont actuellement dans l'impossibilité de vivre du fruit de leur travail. Le chômage a fait sa triste apparition, c'est la lutte pour le pain quotidien.

Il y a donc lieu d'apporter un remède à cette situation, de réparer ce désordre dans la mesure du possible et cela parce que le travailleur doit pouvoir vivre du fruit de son travail, et élever convenablement sa famille.

Ce sera la tâche de demain à laquelle s'empare déjà avec acharnement les syndicats chrétiens et le rapporteur indique quelques uns des moyens qui, utilisés, seraient de nature à apporter des améliorations intéressantes : application des lois sociales, suppression des heures supplémentaires, réglementation des salaires, amélioration des conditions de travail, ententes professionnelles, organisation du marché du travail sur le plan national et international, etc., etc.

L'ouvrier ne saurait en effet être la victime du progrès. Si la machine a tué l'homme, il faut que tout soit mis en œuvre pour que désormais la machine soit à son service et lui rende la vie plus douce, plus agréable et de moins en moins pénible.

Lecomte termina en montrant comment la C. F. T. C. pouvait collaborer à cette œuvre de rénovation sociale et établir cette société humaine où tous les ouvriers auraient droit au Travail et leur part de bonheur.

La discussion qui suivit fut des plus animées. Plusieurs délégués y prirent part ce qui permit de préciser certains points et de prendre plusieurs décisions qui furent consacrées dans le vœu qu'on lira ci-après et qui fut adopté à l'unanimité par les congressistes.

Le Congrès de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine : Considérant que le droit au travail est pour l'homme un droit sacré se confondant avec le droit à la vie.

Que seul le travail peut permettre à l'homme de remplir dans la société le rôle familial et social qui lui incombe ;

Que la production doit surtout avoir pour but de satisfaire les besoins légitimes de la famille.

Demanda que soient strictement appliqués les lois sociales en vigueur, particulièrement celles qui concernent la durée et les conditions du travail ;

amis qui n'avaient pu se joindre à nous. Il eut un mot aimable pour chacun des invités présents et remercia tout particulièrement G. Tessier représentant la C. F. T. C. et M. le chanoine Heurtel, un ami de la première heure et représentant Monseigneur Serrand, évêque de Saint-Brieuc.

Picoux salua ensuite la mémoire de notre cher ami Rivière, ex-président du syndicat des employés et de l'Union locale enlevé à l'affection des siens, il y a quelques semaines, après s'être dépensé sans compter pour le syndicalisme chrétien.

Il termina par un vibrant appel, dans lequel il sut mettre tout son cœur, en faveur de la cause syndicale.

M. Rageot, président de l'Union locale de Saint-Brieuc, remercia l'U. R. d'avoir choisi cette ville comme lieu du 12^e Congrès. Il se félicita du succès remporté par cette manifestation qui va contribuer au développement des syndicats briochins.

M. le chanoine Heurtel, présenta les excuses de Monseigneur Serrand et nous apporta ses vœux. Il dit combien Son Excellence désirait voir se développer dans son diocèse le syndicalisme chrétien qui à toutes ses sympathies et, qu'il était heureux personnellement, de voir se développer, chaque jour davantage, les syndicats de Saint-Brieuc.

Notre ami Tessier termina la série des toasts. Après nous avoir dit toute sa joie de se retrouver en Bretagne et d'avoir constaté la vitalité de notre U. R., il nous dit sa foi dans l'avenir du syndicalisme chrétien et leva son verre en l'honneur de l'U. R. de Bretagne, de ses militants et de la C. F. T. C.

LA REUNION DE CLOTURE

A 15 h. 30 les congressistes se retrouvèrent à nouveau réunis. Notre ami Picoux présida et donna la parole à Victor Rault, secrétaire de l'Union Locale de Saint-Brieuc.

D'un voix chaude et en un langage précis et non moins clair notre ami décrit l'activité des syndicats briochins pendant leurs dix années d'existence.

C'est d'abord le travail des syndicats féminins : Travail de formation syndicale et sociale laborieusement accompli par l'organisation de cercles d'études, la participation à des réunions d'études, à des congrès, Travail de formation professionnelle par les cours de toutes sortes, Travail d'entraide avec le restaurant syndical, le foyer féminin, les services d'escompte et de placement, etc., Action syndicale et interventions diverses près du Patronat ou de l'Inspecteur du Travail pour une meilleure application des lois sociales, Travail de propagande enfin auquel est due la croissance continue des effectifs syndicaux et qui a permis une représentation des syndicats dans les conseils professionnels, Prudhommes, enseignement technique, Assurances sociales, etc.

Il rendit hommage en passant aux militants au dévouement desquelles sont dues ces réalisations et les applaudissements de tous les congressistes soulignèrent le nom de l'une d'entre elles, Mlle C. Durand, qui depuis la naissance des syndicats remplit les fonctions de secrétaire avec une compétence et un dévouement jamais démentis.

Avant de parler des syndicats masculins, Victor Rault tint à rappeler le nom d'un autre promoteur de la cause syndicale, en saluant la mémoire de notre cher ami Rivière qui restera pour les syndicats briochins le modèle de la fidélité inlassable au devoir social.

Il dit ensuite les succès et les difficultés qui ont marqué la route du syndicat des employés, le bon travail accompli par les cheminots dans un milieu particulièrement difficile, l'action effective du jeune syndicat des boulangers et le départ plein de promesses de celui du Bâtiment.

Il conclut en affirmant son espoir dans le développement du syndicalisme chrétien à Saint-Brieuc et sa confiance dans l'équipe de jeunes qui, conscients de leur rôle viennent d'entrer dans l'action.

La Semaine Sociale d'Angers (Suite de la 1^{re} page)

A bon droit, en publiant le programme de la Semaine dans la « Chronique Sociale de France », son secrétaire général peut écrire : « Visiblement, la Semaine Sociale d'Angers est appelée à restituer à l'idée de l'organisation corporative sa véritable portée et son exacte physiologie, au milieu des notions incomplètes ou erronées qui courent les conversations publiques. »

Son enseignement sera important pour beaucoup, dédaigné par certains. Sa valeur lui assurera néanmoins une large audience. Et d'abord parmi ceux à qui s'adresse l'appel du secrétaire général : les membres actifs des groupements professionnels ; « Il y a, aujourd'hui, dans ces groupements, un grand nombre d'hommes que ces événements ont instruits, qui ne comptent plus sur les panacées du libéralisme économique, qui aspirent à voir s'imposer une doctrine associant les forces morales à l'organisation des solidarités corporatives, sauvegardant tout ensemble les exigences de la liberté et du bien commun. Ces esprits sont tout prêts à recevoir notre invitation. Il faut à leur porter très amicale et très instante. »

Oui, ceux-là comptent au premier rang car l'organisation corporative recevra son impulsion d'intérieur : les groupements professionnels chrétiens ont pris de haute lutte dans la vie publique une place plus importante par l'influence que ne la peut donner le simple nombre. De cette position ils peuvent partir à de nouvelles conquêtes.

Mais avec eux seront les actifs d'autres milieux catholiques, dont le concours importe à la diffusion des idées, à la formation de jeunes, à l'action réalisatrice. Et, Dieu merci ! la haute valeur des Semaines Sociales a percé le barrage des partis pris : elle a forcé l'estime et sollicité l'esprit d'un nombre grandissant de non-catholiques, qui entendront les leçons d'Angers.

Is ne seront pas déçus. Quelques notes accompagnant le titre des leçons montrent assez la vigueur de la doctrine qui va être enseignée, comme la pénétration du travail qui em-

brassera le sujet.

Rien que le titre de la leçon d'ouverture, professée par le président Duthoit, donne le ton et annonce qu'on va droit au principe de l'organisation : « Par une autorité corporative, vers une économie ordonnée ». Le but de la réforme c'est de procurer l'ordre dans l'économie, non de servir spécialement les intérêts mêmes professionnels et comment la corporation, moyen vers ce but, peut-elle se réaliser ? Par l'autorité intérieure.

La liberté n'est pas reléguée à l'arrière-plan. Dès le premier jour, M. Danel, étudiant un de ces points de fait qu'est l'évolution syndicale contemporaine, montrera l'élagissement des fondations du syndicat, et quelques jours après M. Zirnheld — à qui ce sujet revenait de droit — dira « pourquoi le déploiement des livres activités syndicales est indispensable à l'évolution ordonnée d'un régime corporatif ».

Il serait trop long de citer les leçons qui témoignent du souci de tenir compte des faits et de profiter des exemples étrangers. Mentionnons cependant comme « significative » de la manière observée, la leçon de M. Garrigou-Lagrange : « Eléments pré-existants en France, à intégrer dans un régime corporatif ».

Quant à la structure du corporatisme, M. Bréthe de la Gressaye exposera « les modes d'exercice de l'autorité dans la Corporation », et M. Zamanski la « Structure de l'autorité corporative ».

Enfin ce cours capital de M. Prébôt où se marquera définitivement ce qui différencie des corporatismes politiques le corporatisme des catholiques sociaux : « Intégration des organes corporatifs dans l'Etat — Il ne saurait s'agir d'attribuer à la corporation une fonction proprement politique. Mais l'Etat n'étant pas le pouvoir central seulement, mais l'ensemble des activités organisées qui trouvent dans le pouvoir suprême un coordinateur et un arbitre en dernier ressort, le problème de l'intégration des organes corporatifs dans l'Etat se pose. Comment le résoudre ? »

Mais pour apprécier la qualité de la Semaine, c'est tout le programme qu'il faudrait citer. On la trouvera dans le prochain numéro.

Que nos lecteurs toutefois ne se tiennent pas alors pour suffisamment informés : si alléchant soit-

il, un menu ne garantit pas la satisfaction du dîneur ; il faut connaître le chef. Aux Semaines Sociales, les promesses se tiennent toujours au-dessous de l'exécution.

Maurice EBLE. (L'Aube.)

Le Droit de Grève

Le Cardinal Verdier a écrit, il y a quelques années, une étude remarquable sur le droit de grève. Nous en extrayons aujourd'hui les lignes suivantes :

« Il est bien certain que la société bourgeoise n'a pas su ou n'a pas pu donner au travail contemporain les conditions de justice qu'il réclamait. L'abolition des corporations d'une part, la vapeur, l'électricité, de l'autre, ont amené dans le monde du travail une véritable révolution, et par elle, les pouvoirs ayant trop tardé à reconnaître les besoins nouveaux et à faire droit aux ambitions légitimes, notre Société a laissé se constituer un état social dans lequel, selon une énergique expression de Léon XIII, « les classes inférieures en très grand nombre sont dans un état d'infortune et de misère imminente », et où « un petit nombre de riches et d'opulents imposent un joug servile à l'innombrable multitude des prolétaires ».

« Or, tous les ouvriers ont certainement le droit de sortir de cet état de misère imminente, de secouer ce joug presque servile. Mais que faire ? Ils ne peuvent en appeler à une législation ouvrière appropriée. Elle n'existait pas il y a quelques années. Elle s'est établie peu à peu, mais elle est encore manifestement insuffisante pour sauvegarder tous les intérêts. »

« Oui, étant données les conditions ordinaires du travail, il est parfois impossible de réparer certaines injustices et d'obtenir des améliorations très légitimes, soit par un appel à la justice du patron, soit par un recours aux lois protectrices du travail. Le patron est trop loin et trop haut pour qu'un ouvrier isolé puisse l'atteindre, et la législation ouvrière est encore si loin d'être achevée. »

« Faut-il se résoudre à laisser ces injustices sans réparations ?

Faut-il renoncer aux revendications les plus légitimes ? Cela ne doit pas être. Tous les droits sont sacrés. Et il importe au patrimoine moral de l'humanité que les justes plaintes et les justes revendications puissent en tous temps recevoir une légitime satisfaction.

« Et s'il est vrai, comme nous l'avons déjà dit, que par la menace de cesser le travail, et plus efficacement encore par la cessation elle-même du travail, les groupements ouvriers ont trouvé le secret de faire parvenir aux patrons leurs plaintes et revendications, et, en définitive, d'améliorer considérablement leur situation, ne devons-nous pas conclure que cet acte est légitime ? »

Congrès Confédéral

Pensons-y, et si nous ne pouvons pas aller, envoyons au moins nos pouvoirs. Tous les ans, il y en a qui oublient.

Audience Ministérielle

Une délégation de la Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés a été reçue par M. Paul Jacquier, Ministre du travail. Marcel Poimboeuf, Secrétaire général, a présenté au Ministre les vœux du récent Congrès concernant les mesures spéciales de protection contre la crise à prendre en faveur des employés, ainsi que la place qui doit, normalement, revenir à ceux-ci dans la réorganisation de l'économie. En outre, ont été présentées différentes suggestions concernant l'application des lois sur la durée du travail et le repos dominical, et sur le droit exclusif des Groupements syndicaux réguliers constitués à représenter la profession.

Enfin, la délégation a insisté sur l'opportunité du vote rapide du projet de loi tendant à donner aux Représentants et Voyageurs un Statut professionnel.

M. Paul Jacquier a pris grand intérêt à cet exposé, au sujet duquel il posa plusieurs questions. Il déclara qu'un bon accueil serait peu de chose s'il n'était suivi de réalisations pratiques et qu'il s'emploierait à cela de son mieux.

A LA CHAPELLERIE LEBRETON
8, rue Jean-Jaurès
VOUS TROUVEREZ LE PLUS BEAU CHOIX LES MEILLEURS PRIX
Escompte de 5 % sur présentation discrète de la carte de la C.F.T.C.

VOULEZ-VOUS ?
Consommer du BON PAIN Réaliser une ECONOMIE Soutenir une ŒUVRE SOCIALE
Adhérez à la Coopérative de boulangerie l'Union Économique Rennaise
80, rue de Nantes, 80 Bureaux : Passage du Couëdic

GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS
Rue du Pré-Batté. — RENNES
P. BOUGEARD
LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX
ORDONNANCES SPÉCIALITÉS EAUX MINÉRALES HERBORISTERIE

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER parce que frais généraux nuls
QUALITÉ SUPÉRIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Pierre PERROCHAUD Ouest : S^{te}-PAZANNE (L.-I.)

LAPERCHE
Rue LEPERDIT RENNES
TOUT EN TRICOT & JERSEY
BAS, CHAUSSETTES, PULL-OVERS, CHEMISIERS GILETS, ROBES, COSTUMES, SOUS-VÊTEMENTS, LAINES
POUR DAMES, HOMMES ET ENFANTS
GROS ET DETAIL
Remise 5 % aux Syndiqués

Pour vos YEUX F. TAILLANDIER
Opticien-Spécialiste
5, Rue Lafayette - RENNES

d'ordre purement technique mais d'ordre moral. Le monde est désaxé. Il est sous la domination de la machine. Il n'est plus à la recherche du bien être humain mais à la poursuite d'un gain illimité.

Sans doute divers remèdes sont proposés. C'est d'abord la doctrine du « laisser faire » et du « laisser passer » si brillante et si séduisante, mais qui ne peut améliorer la situation.

Il y a la thèse de ceux qui veulent remettre entièrement à l'Etat, seul arbitre, la possibilité de tout réglementer en anéantissant complètement la liberté individuelle ou collective.

Il y a enfin la thèse des syndicats chrétiens qui consiste dans l'organisation professionnelle et corporative, formule qui tend à rallier les suffrages des sociologues et des réformateurs sociaux.

L'une des tâches de l'organisation professionnelle est d'obtenir que la production soit disciplinée et que soit opérée notamment une réduction du temps de travail ayant pour exigence naturelle une organisation des loisirs.

Les projets d'ensemble du monde économique, les secours immédiats appelés par la misère qui n'attend pas sont également, quoique de façon diverse la mise en œuvre de la charité chrétienne et il apparaît nettement que l'unique solution est dans un accord des volontés pour faire régner non pas seulement l'ordre matériel mais l'ordre voulu, discuté, élaboré par les professionnels eux-mêmes.

Dans sa péroraison qui fut saluée par d'enthousiastes applaudissements le conférencier indique que ce congrès devrait être le prélude à de belles espérances, c'est-à-dire d'un nouveau travail persévérant, qui permettra de remporter sur toutes les forces mauvaises, les égoïsmes, les difficultés économiques, la victoire pacifique et cela grâce au dévouement total et sans réserves des militants du syndicalisme chrétien.

Notre camarade Picoux remercia le conférencier et engagea vivement tous les congressistes à appliquer les directives reçues au cours de ce 12^e congrès qui fera date dans l'histoire de notre Union Régionale.

L. G.

RENNES

La Fête du Travail

Comme les années précédentes, les Syndicats rennais, en accord avec le Secrétariat social, célébreront leur traditionnelle Fête du Travail, le jeudi 30 mai, jour de l'Ascension.

Tous nos amis se feront un devoir d'y prendre part et nous les invitons à prendre bonne note du programme de cette manifestation que nous publions ci-après :

A 9 heures : messe à la Cathédrale. Allocution de S.E. Monseigneur Meignan, Archevêque de Rennes.

A 16 h. 30 : Salle des Fêtes de la Tour d'Auvergne : Grande Réunion Populaire. Conférence : *« Voulez-vous sortir de la crise ? Oui, et comment ? »* par M. Garnier, président de l'U.R. des Syndicats Chrétiens de Basse-Normandie.

Partie Récréative : *« L'Amour est plus fort que la haine »*, par le groupe théâtral de la J.O.C.F.

Réunion au cercle d'études sociales

La prochaine réunion au Cercle d'Etudes, réservée aux membres des Syndicats masculins, aura lieu le mercredi 15 mai, à 18 h. 30, à la Maison Syndicale, 7, rue de Corbin.

Que tous nos camarades en prennent bonne note et soient présents à cette réunion qui, très certainement, les intéressera.

S'il advient qu'une querelle entre riche et pauvre vienne devant toi, soutiens plus le pauvre que le riche, et quand tu entendras la vérité, alors fais-leur droit.

SAINT LOUIS.

Le Coin des Assurances Sociales

L'échéance des premières Rentes Vieilles

RENTES REVERSIBLES RENTES ANTICIPÉES

Nous avons annoncé, dans notre dernier article, que le Parlement serait incessamment saisi d'un projet tendant à modifier les règles pour l'échéance des rentes vieilles. Ce projet, voté par la Chambre, n'a pu être adopté par le Sénat avant sa séparation. Nous devons donc attendre le mois de juin pour être fixés à son sujet.

Achevons en attendant de faire le tour des possibilités qui s'offrent aux pensionnés dont la rente vient à échéance au cours de 1935.

SYNDICAT DU LIVRE (51^e SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le dimanche dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

La St-Jean-Porte-Latine

Pour mémoire, rappelons les détails de notre fête de la Saint-Jean-Porte-Latine, fixée au dimanche 12 mai 1935 :

11 h. 15. — Rendez-vous facultatif place Bretagne (coin Jacquart), 12 heures. — Banquet au « Restaurant de la Préalaye ».

A l'issue du banquet, grande tombola gratuite.

L'intimité Syndicale

Le mercredi 1^{er} mai, en l'église paroissiale des « Sacrés-Cœurs » de Rennes, a été bénie l'union de Mlle Gabrielle Gautier avec notre camarade Marcel Blay.

Nous renouvelons à M. et Mme Blay nos meilleurs vœux de bonheur et prospérité.

Pèle-Mêle

Il est un peu épais, frais et rose de teint. Sa nourriture, cependant, est légère : petit pâté, patte de moineaux.

Il ne travaille qu'en sous-main, et l'existence qu'il mène est rarement sans tâches. Cédant alors aux instances des menottes tachées d'encre, il se plie à leurs exigences, se laisse rouler, malaxer, et va regrettablement s'écraser sur l'occiput d'un agrégé de grammaire.

Mais ces folies lui coûtent cher. Et, quand un garçon de salle le ramasse, le lendemain, méconnaissable, voté à la crémation, il a, pauvre moribond, une mine de papier mâché.

LE PAPIER BOUARD

Léger, toujours, brouillon souvent, il déserte fréquemment le devoir commencé. Cédant alors aux instances des menottes tachées d'encre, il se plie à leurs exigences, se laisse rouler, malaxer, et va regrettablement s'écraser sur l'occiput d'un agrégé de grammaire.

Mais ces folies lui coûtent cher. Et, quand un garçon de salle le ramasse, le lendemain, méconnaissable, voté à la crémation, il a, pauvre moribond, une mine de papier mâché.

LE PAPIER D'EMBALLAGE

Grossier, parfois gris, mal ficelé le plus souvent, il ne peut faire icibas qu'un paquet ou un ballot... On ne lui demande qu'une chose, c'est de ne pas crever en route quand on l'expédie quelque part.

LE PAPIER A MUSIQUE

Bien réglé, plein de mesures, il prend souci des moindres nuances, indique le mouvement, en un mot, donne le ton.

Mais, c'est aussi un don Juan électrique : vous trouverez chez lui la noire comme la blanche... la rouge de aussi. Sont-ce ses sourcils qui le touchent ? Sont-ce ses paupières qui le charment ? Ses silences qui les affolent ?... Je l'ignore.

Toujours est-il que, prolifique comme lapin, il donne la clef des chants à d'innombrables portées.

LE PAPIER PEINT

Il est attaché à son intérieur. Les murs qui ont des oreilles les ouvrent à ses confidences ; lui, par contre, adoucit leurs plinthes par la gaieté de ses ramages et la fraîcheur de ses fleurettes.

SYNDICATS FEMININS COIN DES JEUNES

Pour l'avenir du Syndicat

Demain, vous allez retrouver la tâche quotidienne, fastidieuse et pénible ; demain, vous allez prendre à nouveau le chemin du bureau, de l'atelier, de l'usine. Comment vous y comporterez-vous ?

Je voudrais que, parce qu'aujourd'hui vous avez compris d'une manière plus profonde la doctrine du tra-

vail, vous fassiez votre devoir avec plus de générosité, avec plus d'entrain, que vous soyez avec vos compagnes plus cordiales, plus désireuses de leur faire du bien, de les entraîner avec vous dans le chemin qui vous a été montré. Une petite ouvrière c'est bien peu de chose dans les rouages de la grande machine qu'est la production moderne, mais des centaines de petites ouvrières syndiquées chrétiennes, sentez-vous quelle force elles peuvent avoir ?

C'est vrai, dites-vous, mais comment faire ?

C'est bien simple, vous n'avez que l'embaras du choix :

1^o Etre bien fidèle au Cercle d'Etudes, afin de savoir toujours mieux, d'être à votre tour des semeuses de lumières ;

2^o Recruter parmi vos compagnes de travail, des adhésions nouvelles au Syndicat ; pour cela bien connaître les raisons pour lesquelles vous faites vous-même parti du Syndicat Chrétien ;

3^o Aider vos aînées dans leur travail : vous charger par exemple du recouvrement des cotisations comme quelques-unes le font déjà.

Si votre conviction est ardente, votre cœur généreux, vous trouverez vous-mêmes ce que vous pouvez et ce que vous devez faire ; et vos aînées envisageront l'avenir avec confiance ; vous serez là pour la relèver.

Entre nous

MARIAGES

Nous avons appris avec plaisir le mariage de :

Mlle Eugénie Lamiral, avec M. Christian Jamet (27 avril) ;

Mlle Louise Robin, avec M. Joseph Pellan (30 avril).

Nos félicitations aux familles et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DECES

Mlle Simonne Busnel, du Syndicat de l'Habillement, a eu la douleur de perdre son frère, le 11 avril dernier.

A notre chère compagne si épuisée, nous offrons nos chrétiennes et bien affectueuses condoléances.

SAINT-BRIEUC

SYNDICATS FEMININS LA RUCHE

Promenade annuelle Où irons-nous ?

Une circulaire très récente vous annonçait la promenade annuelle pour le 16 juin prochain. Après Trégurieux, Saint-Cast, Perros et ses plages réputées Trégastel, Ploumanach, etc., Dinard, Saint-Servan, Saint-Malo et l'année dernière le Mont-Saint-Michel, la grande famille Syndicale, toujours heureuse de se rencontrer en cette occasion unique d'une agréable excursion, se demande cette année, vers quel site enchanteur elle doit tourner ses regards. Et voici que Bréhat, l'île enchantée, tente un certain nombre d'adhérentes, tandis que d'autres rêvent de rouler beaucoup plus loin et d'excursionner vers ces sites sauvages du Huelgat et de ses environs.

De ce fait, l'embaras pour les organisatrices est grand... mais... une idée excellente vous a été donnée : les femmes dans la vie civile n'ont pas droit de vote... cela viendrait-il déjà ce droit et en maintes circonstances très importantes de leur vie professionnelle, elles ont voté ou ditement ou par l'intermédiaire de leurs groupements syndicaux. Par là même, elles ont une part à la vie active du pays, peut-être ne le savaient-elles pas... Mais revenons à nos moutons ou à nos vœux mieux à la promenade, et pour cette circonstance, usez de votre bulletin de vote et indiquez votre choix... Bréhat ou Huelgat ? Le candidat ayant le plus de voix sera élu, mais quel que soit le résultat du vote, soyez bien assurés d'avance que la joie ne manquera pas.

Prenez date en vue de cette excellente journée, vous ne regretterez pas. Pour l'organisation, il sera nécessaire que toutes les réponses nous soient parvenues pour le 15 mai, dernier délai.

Tous renseignements concernant la promenade, vous seront donnés en temps utile.

liquidée avec réversibilité sur la tête de son conjoint. Naturellement, il ne peut être question, dans ce cas, de maintenir le taux primitif de la rente. D'après la table actuellement établie, si le conjoint a 56 ans au moment de la demande de liquidation, la nouvelle pension est établie de la manière suivante : au lieu de recevoir 600 francs, l'assuré recevra 480 francs, et en cas de décès, son conjoint touchera une rente de 240 francs.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage pour faire comprendre le mécanisme de l'opération. Pour faire bénéficier son conjoint d'une rente, l'assuré doit nécessairement accepter une amputation sur ses droits propres.

Nous avons tenu à mettre nos lecteurs au courant, mais ceux-ci peuvent se rendre aisément compte que cette faculté ne présente pas grand intérêt durant les premières années de l'application de la loi ; tant que les rentes ne dépasseront pas 600 ou 700 francs. Il ne paraît pas utile que l'assuré accepte une

amputation sur une pension déjà faible pour assurer à son conjoint une rente qui ne pourra être qu'extrêmement minime.

Ce conseil s'impose d'autant plus qu'on peut se demander actuellement si la faculté de réversion ne porte pas simplement sur la portion de rente inscrite au compte individuel de l'assuré.

Nous n'insisterons donc pas davantage sur ce point pour l'instant.

II. — Liquidation anticipée de la pension

En revanche, un certain nombre d'assurés peuvent être intéressés par les dispositions qui leur permettent de liquider leurs rentes dès le 1^{er} juillet 1935, même s'ils n'ont pas encore atteint 60 ans à cette date.

Le principe est que les assurés ne peuvent demander la liquidation anticipée de leur pension que s'ils remplissent les conditions suivantes :

a) Avoir dépassé 55 ans ;

b) Compter au minimum 25 ans de versements.

Examens de Sténographie

L'Union des Sténographes, dont le siège social est à Paris, organise à Paris et en province, des examens de sténos (système Prévost-Delaunay). Ces examens auront lieu à la Ruche, le dimanche 2 juin. Les inscriptions devront nous parvenir pour le 15 mai.

Service des Escomptes

Voulez-vous un moyen de payer votre cotisation syndicale, usez du service des escomptes. Il n'est pas de petits profits, car s'il est vrai que les petits ruisseaux font les grandes rivières, il est vrai aussi que celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes, et celui qui suit docilement les petites disciplines syndicales deviendra un jour un militant de l'Idée syndicale.

Ceci dit, nous avons, ce mois, un nouveau fournisseur à enregistrer. Voici l'été, le mois par excellence pour les travaux de photographie. Notre ancienne compagne du Syndicat des Sténos-dactylos, Mme Hamonic (Mlle Lamy) accordera à toutes les syndiquées, une réduction de 5 % sur tous les travaux. N'oubliez pas son adresse M. et Mme Hamonic, rue St-Goueno, Saint-Brieuc.

Dans nos familles

NAISSANCE

Avec joie, nous avons appris que notre chère compagne, Mme Briand (Mlle Morissot), était mère d'un charmant petit Bernard. Meilleurs vœux de santé au bébé et félicitations aux heureux parents.

MARIAGE

Une de nos chères Midinettes, Mlle Marthe Lombard, a épousé le 30 avril, M. Plévin. Aux heureux époux, nous vœux les meilleurs de bonheur.

DECES

Avec beaucoup de peine nous avons appris le décès de Mme Quérou, grand-mère de notre amie Mlle A. Lebreton, du groupe des propagandistes.

Notre chère compagne, Mlle Léonie Auffray, a eu la douleur de perdre sa grand-mère.

A nos éprouvées et à leur famille nous offrons avec nos bien chrétiennes condoléances, l'assurance de nos prières et de notre grande sympathie.

FOUGERES

Comité de défense de l'Industrie de la Chaussure

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades la conclusion du rapport de notre camarade Chemin Joseph, délégué du Syndicat et des Coopératives et remis aux parlementaires, membres du Comité de défense. Et dont voici les termes :

Après étude sérieuse de la question, nous soumettons à votre bienveillant examen les suggestions ci-après :

« Interdiction pour toute firme de bâtir de nouvelles usines ou d'agrandir celles existantes.

« Interdiction pour toute société à succursales multiples, d'ouvrir de nouvelles maisons de vente ou d'étendre celles existantes.

« Rechercher et poursuivre tous les ateliers clandestins tenus par des étrangers, les obliger à l'inscription au registre du commerce, soit comme industriels ou commerçants, soit comme artisans, les soumettre à toutes nos lois et coutumes sociales.

« Contrôles très rigoureux de la main-d'œuvre étrangère et application intégrale des lois pénales par la loi, surtout dans les centres frontaliers.

« Respect et application intégrale de la loi de 8 heures dans l'industrie de la chaussure, même aux centres ruraux ; suppression des dérogations,

« Réunion générale

Nous rappelons à nos camarades que la réunion générale semestrielle du Syndicat de la Chaussure aura lieu, comme l'avait indiqué la *« Voix des Travailleurs »* du mois dernier, le 23 mai, à 20 heures, salle Jeanne-d'Arc, Bonabry.

Nous insistons pour que tous les Syndiqués assistent à cette réunion, rendue obligatoire par les statuts, où il sera rendu compte de l'activité syndicale du semestre écoulé, ainsi que de notre situation financière.

Conseil pratique

Prévoyant de nombreuses demandes de places dans des usines de chaussures très sérieuses, nous invitons les ouvriers et ouvrières de toutes parties de venir se faire inscrire au Syndicat. Cette façon de faire, la plus simple et la plus pratique, pourra permettre au Secrétaire, en cas de besoin, de faire de suite le nécessaire pour les embauchages qui se présenteront.

Réponse au critiqueur anonyme du « Semeur-et-Vilaine »

Dans le numéro du samedi 20 avril, nous lisons, sous un titre de roman intitulé : « Sous le règne de l'imposi-

tion », un petit article curieux où il est dit que nous syndiquons de force les chômeurs qui se présentent au bureau de placement du Syndicat pour obtenir des places disponibles.

Elle est bonne encore, celle-là ! Elle compose, avec d'autres maintenant du passé et de la même valeur. Vraiment, nous ne croyions pas avoir tant d'autorité, et nous sommes surpris de tant de soumissions de la part des camarades embauchés dans les conditions signalées du « Semeur ». Mais où l'affirmation devient comique, c'est quand l'inspiré de l'article appelle un démenti. Qu'il soit donc satisfait : nous démentons en effet le dire de l'inconnu et nous affirmons que si nous demandons aux chômeurs que nous convoquons et à qui nous proposons des places de s'unir avec nous, ce qui est naturel et aussi normal, nous ne forçons personne de prendre une carte syndicale ; et si nous donnons préférence à tel ou tel chômeur, c'est que, vu la demande, il nous est nécessaire de nous intéresser — ceci dédicacement — de la qualité de l'ouvrier, et nous savons dans la situation donner la préférence aux plus nécessaires.

Il nous est assez nombreux ceux qui pourraient en témoigner et c'est pourquoi nous voyons bon nombre de camarades nous marquer leur reconnaissance. Certes, nous en voyons aussi un bon nombre, désabusés d'un verbiage stérile, se grouper avec nous, marquant leur confiance en notre organisation qui, elle ne s'occupe que de la profession et s'intéresse réellement et sérieusement au sort des travailleurs ; et c'est ainsi que s'accroît notre action syndicale et sociale. Nous aimons mieux agir ainsi que de servir de la haine aux copains et rendre malheureux dans les usines, des camarades qui n'acceptent pas de se syndiquer et de penser comme nous ; de leur faire la vie intenable, de les mettre en quarantaine et quelquefois même de tromper leur travail. G. L.

« On favorise ainsi et à coup sûr, l'accroissement du chômage. »

« Espérant Messieurs, que vous voudrez bien vous occuper sérieusement de notre profession, qui fait vivre plus de 200.000 ouvriers et employés en France, car la situation est grave et devient de plus en plus critique ; aussi nous comptons sur vous pour intervenir près du Gouvernement afin de faire aboutir nos revendications et avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments les meilleurs. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et porte un coup sérieux aux cités vivants directement comme Fougères, de cette industrie de la chaussure. »

« Par le travail plus rationalisé, le nombre d'ouvriers se trouve très limité et

BELLE JARDINIÈRE

PARIS

La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région : **NANTES**

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78
Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Annick, fille de Mme Pérez, née Morel, du Syndicat des Employées de Nantes.

Pierre, 3^e enfant de notre camarade Louis Boudeau, du Syndicat du Textile du Longeron.

Jean-Pierre, fils de notre camarade Georges Coquelin, président de l'Union Locale de Saumur.

Christiane, fille de notre camarade Louis Ameline et de Madame, née Anne Le Texier, tous deux membres de nos Syndicats d'Employés de Nantes.

Roger, 1^{er} enfant de notre camarade Dubois, du Syndicat des Employés de Nantes.

François, 6^e enfant de notre camarade Pierre Morin, du même Syndicat.

Jean, fils de notre camarade Georges Morlong, du Syndicat des Ardouisiens de Trélazay.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Mlle Yvonne Fonteneau, du Syndicat des Employées de Saint-Nazaire, avec M. Proutière.

M. Pierre Gougeon, secrétaire de l'Union Locale de Saumur, avec Mlle Maria Rebondy.

M. André Douet, du Syndicat des Employés de Nantes, avec Mlle Germaine Hervé, du Syndicat des Employées.

Mlle G. Chauvin, du Syndicat des Employées de Nantes, avec M. Henri Brillot.

Mlle M. Tardieu, du même Syndicat, avec M. Hirth.

Mlle C. Gaurvit, du même Syndicat, avec M. Maurice Courtault.

Mlle Paulette Faideau, du Syndicat des Employées de Poitiers, avec M. Boulineau.

Mlle Renée Pilot, du même Syndicat, avec M. Georges Reguillon.

Mlle Solange Portain, du Syndicat de l'Habillement de Poitiers, avec M. Voyet.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. Georges Coquelin, épouse de notre camarade Président de l'Union Locale de Saumur.

Mlle Suzanne Ouvrard, notre jeune camarade de Châtelleraut.

M. Charles Archimbaud, père de Mlle Marie-Madeleine Archimbaud, secrétaire du Syndicat des Employées de Saint-Nazaire.

M. Rouzière, grand-père de Mlle Suzanne Rouzière, secrétaire du Syndicat de l'Habillement de Saint-Nazaire.

Mme Martin, mère de Mlle Alberte Martin, du Syndicat des Employées de Nantes.

Mme Olivier, née Chesneau, du même Syndicat.

M. Morel, père de Mme Pérez, du même Syndicat.

M. Louis François, l'un des plus anciens membres du Syndicat des Employés de Nantes.

M. Francis Martin, père de notre camarade Marcel Martin, du Centre National des Voyageurs et Représentants (Section de Nantes).

M. Chambon, père de notre camarade Pierre Chambon, du Syndicat du Livre de Nantes.

Mlle Antoinette Pallier, secrétaire du Groupe des « Hermines » de Nantes.

A nos amis éprouvés ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Les Boulangers d'Angoulême nous disent Merci !

Aux divers syndicats de notre Union Régionale qui ont adressé à nos camarades boulangers d'Angoulême, les renseignements dont ils avaient besoin, nous sommes heureux de communiquer la lettre de remerciements ci-dessous, adressée à notre Secrétaire Général :

Mon Cher Ami,

Depuis longtemps, j'avais pensé vous répondre pour vous remercier de l'amabilité avec laquelle vous avez reçu ma requête et de l'empressement à la communiquer aux différents syndicats chrétiens de votre Région.

J'ai été émerveillé avec quelle rapidité, complaisance et vérité, chaque Syndicat a répondu au questionnaire. Je n'ai pu écrire particulièrement à chacun pour les remercier des documents fournis, mais vous en avez l'occasion soit par le journal, soit au

Congrès de Poitiers, que j'ai vu annoncé.

D'ailleurs, la meilleure reconnaissance, celle qui doit leur être la plus sensible, me semble-t-il, c'est de constater le beau résultat de leur travail. Grâce à la documentation précise, reçue de tous les côtés, nous avons pu comparer les prix et avantages divers consentis dans des villes d'égale importance qu'Angoulême. Ainsi, la question bien étudiée, très claire, a subjugué les ouvriers boulangers présents. Ils ont compris qu'en s'organisant, ils pouvaient mener à bien l'action professionnelle dans leur corporation. Et donc, un Syndicat Chrétien nouveau a été fondé à Angoulême. Vous en verrez le détail dans le « Visiteur » qui va paraître incessamment. Mais j'ai préféré vous l'apprendre moi-même dans ce mot d'amitié pour vous et vos syndicats.

La Semaine Sociale nous rapprochera à Angers et le plaisir de vous revoir sera grand. Si ce n'était le Carême, je me serais offert le luxe d'aller jusqu'à Poitiers vous y dire bonjour. Ce sera pour une autre fois.

Amitiés et tous mes remerciements.

E. OMER,

LOIRE-INFÉRIEURE

SYNDICATS DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Nous donnons, ci-après, le texte des vœux émis par notre Syndicat au cours de son Assemblée générale du 21 mars dernier, et que, par suite de l'abondance des matières, nous avions dû remettre à ce numéro :

Vœux :

Le Syndicat professionnel des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure, réuni en Assemblée générale à Nantes, 10, rue de Bel-Air, le 21 mars 1935.

Attendu que tous les employés des Services de l'Etat et des Départements ont des retraites et qu'il n'a encore été légalement prévu aucune retraite pour le personnel des communes ;

Estimant qu'il n'est pas digne d'un régime démocratique d'admettre une telle inégalité de considération entre les employés des services publics de l'Etat et des Départements, et ceux des communes ;

Considérant qu'il est injuste que des employés communaux soient mis dans l'obligation de quitter leur emploi à cause de leur âge ou pour cause de maladie ou d'infirmité, et cela sans retraite ;

Demande instamment au Gouvernement et au Parlement l'institution du régime des retraites en faveur des personnels départementaux et communaux, voté par la Chambre des Députés, le 21 février 1928 ;

Leur demande également de prendre en considération la situation des Secrétaires de Mairie qui, en raison de leur âge ou de la maladie ont dû cesser leurs fonctions et se trouvent sans ressources.



La Fête chrétienne du Travail

L'année dernière, vous avez assisté nombreux à notre FÊTE CHRÉTIENNE DU TRAVAIL. Vous avez compris que, comme Travailleurs et comme Chrétiens, nous nous devions de célébrer en Travailliers Chrétiens la Fête du Travail.

Les mêmes raisons vous en font une obligation encore cette année. Il ne faudrait pas que votre absence fasse penser que nous ne sommes qu'un petit nombre, ce qui, vous le savez, est une profonde erreur. Après les récents événements qui viennent de mettre en valeur l'un de nos syndicats, il faut que tout le monde voie bien que notre nombre est aussi remarquable que notre influence.

D'ailleurs, un programme intéressant de notre Fête du Travail, vous sera adressé prochainement. Dès aujourd'hui, retenez ferme la date du 30 MAI : JOUR DE L'ASCENSION FÊTE CHRÉTIENNE DU TRAVAIL

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Permanence tous les mardis, salle de l'inter, de 7 à 8 heures.

Le trésorier prie tous les camarades en retard pour leur cotisation de passer au siège, surtout ceux qui n'ont

pas de collecteur d'atelier.

Le Secrétaire demande à tous les métallos de nous aider dans notre action en vue de nous préparer au renouvellement du bordereau de la Métallurgie, qui peut être dénoncé d'un mois à l'autre.

Nos camarades doivent se rassembler plus encore au sein de leur Syndicat en se disant : « N'aurons-nous pas, nous aussi, une lutte dure à mener, comme nos frères du Bâtiment, pour lesquels nous devons pour le moment faire un geste de solidarité ? »

Pour le Conseil Syndical, M. J.

Notre Journal Fédéral

Prière de nous faire savoir ce que vous en pensez. Vous plaît-il ? Sinon, de quels défauts doit-il se corriger ?

SYNDICATS FEMININS

8, rue de Bel-Air

Antoinette Pallier

Notre petite Antoinette Pallier a été rappelée à Dieu le 4 mai, à l'âge de 18 ans. Le deuil est cruel pour nous toutes, et particulièrement pour nos chères « Hermines » dont elle était la Secrétaire intelligente et dévouée.

Notre peine est grande. La chère petite était une militante et promettait beaucoup pour l'avenir de nos Syndicats. Que le mérite de son douloureux martyre de quatre longs mois, accepté avec tant de courage et de résignation, retombe en grâces sur son groupe et sur les Syndicats féminins tout entiers, en lui suscitant des émules.

A ses chers parents, qui savent élever leurs regards vers le Ciel, nous disons : Courage ! Ils savent à quel point nous partageons leur douleur.

Je ne puis de mon côté m'empêcher d'ajouter combien la nouvelle inattendue de la mort de notre chère petite Herminie m'a personnellement affecté. Je connaissais son existence toute de dévouement, d'héroïsme même. Elle s'est dépensée pour sa famille, dépensée pour son Syndicat. Elle a souffert à toutes ces intentions. Il ne se passait pas de semaine, pendant la récente grève du Bâtiment, qu'elle ne me fit savoir quelle priait beaucoup pour nous. Sans nul doute, nous devons beaucoup à ses prières d'avoir vu ce conflit se terminer tout à l'honneur de notre Syndicat.

Petite amie, nous avons aussi prié pour vous. Nous le ferons encore, bien que nous soyons persuadés que vous avez maintenant votre récompense, car notre dette envers vous est réelle. Vous, de là-haut, avec tous ceux des nôtres qui nous ont quittés, protégez-nous.

A. B.

Fête de Jeanne d'Arc

Comme chaque année, un groupe de Syndiqués ira, le 12 mai, porter une gerbe au pied de la statue de Jeanne d'Arc.

Venez nombreuses. Toutes indications seront données par le communiqué aux journaux.

Promenade archéologique

AVIS TRÈS IMPORTANT

Si la fête de Jeanne d'Arc est reportée au 19 mai, la promenade archéologique ne pourra avoir lieu à cette date. Dans ce cas elle serait remise au dimanche 2 juin.

Comme l'indique la circulaire adressée individuellement à chaque syndiquée, elle aura pour objet la visite de l'Exposition des Souvenirs des Guerres de Vendée et de l'Ouest, sous la direction du Docteur Halgan.

Dimanche 2 juin : réunion au Musée Dobrée, porte de la rue Beaumanoir, à 8 h. 1/2.

Promenade syndicale

Grande promenade annuelle le Dimanche 26 Mai. Elle aura lieu à Solesmes, ainsi qu'il a été instamment demandé à plusieurs reprises. Itinéraire des plus intéressants. Prix : 37 francs. On apporte son repas. Adhésion à la Permanence, 8, rue de Bel-Air.

Fête du Travail

La Fête du Travail sera célébrée le jour de l'Ascension, Jeudi 30 Mai. Pensez-y. Il faut que nos Syndicats montrent leur importance, il faut que nos syndiquées affirment leur conception chrétienne du Travail. Toutes indications seront données en temps voulu.

SYNDICAT DU BATIMENT : 4 SEMAINES DE GRÈVE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'entreprise n'est pas faite pour faire gagner de l'argent à quelques uns, mais pour le bien commun de tous. Le salaire, de par le fait qu'il est forfaitaire, ne donne pas à l'ouvrier droit à une part dans les bénéfices; de même, il ne doit pas lui être demandé de sacrifices quand les bénéfices diminuent, et même parfois quand ils disparaissent.

Ces sacrifices, l'ouvrier ne les refuserait pas, s'il y allait de la vie même de l'entreprise prise dans son sens général. Mais il ne peut s'agir dans le conflit actuel que de quelques individus qui sont à leur tête, et qui d'ailleurs ne souffriront point dans leurs personnes si l'entreprise périclite, vaut-il donc plus le sort de quelques milliers de familles ouvrières dont la baisse des salaires va accentuer la misère ?

Si notamment certaines entreprises ont été tablé sur une baisse subéquente des salaires pour obtenir des adjudications à l'aide de sous-enchères, faut-il donc que l'ouvrier en meure ? Si ces adjudications ont été obtenues en tenant compte du salaire actuel, faut-il aussi que l'ouvrier fasse les frais des bénéfices supplémentaires que retirera l'entrepreneur de cette baisse des salaires ?

D'ailleurs, sur le plan économique aussi, les ouvriers peuvent répondre aux arguments patronaux.

1^o Le coût de la vie n'a pas diminué autant que les indices le font paraître, les preuves n'en manquent pas en ce qui concerne notamment les denrées de première nécessité. Ce n'est pas d'ailleurs les salaires, que le coût de la vie a diminué et que les industries voisines les aient baissés. Et puis pourquoi vouloir aujourd'hui appliquer un contrat qui, ne donnant plus satisfaction a été dénoncé par les ouvriers en 1932, précisément à cause de cette indemnité de vie chère ?

2^o Les travaux sont assez nombreux en ce moment, sans qu'il soit besoin d'en chercher d'autres : gros travaux de détournement de la voie ferrée, du marché de Talensac, de transformation de Marchix, de la Loi Loucheur, etc... D'ailleurs, l'expérience a prouvé qu'une baisse du prix de la construction n'a jamais beaucoup amené de travaux nouveaux, les propriétaires étant plutôt portés à attendre une baisse nouvelle pour passer leurs commandes.

Les faillites d'entreprises du Bâtiment sont peu nombreuses, et ces faillites n'ont rien de surprenant, étant donné le nombre considérable d'entreprises nouvelles qui ont vu le jour pendant la période dite de prospérité. De même pour les chômeurs, on ne trouve guère de chômeurs vieux dans le métier. Quant aux entreprises d'autres régions venant concurrencer celles de Nantes, elles ne peuvent le faire que dans un champ très limité, tel que pose de matériaux fabriqués ailleurs à meilleur compte; cette concurrence ne prouverait-elle pas plutôt que, puisque des entreprises venues d'ailleurs peuvent s'installer sur la place de Nantes, avec des ouvriers payés plus cher parce que déplacés, les entreprises nantaises ont une organisation déficiente, et que ce serait plutôt là qu'il faudrait chercher un remède à la crise dont elles prétendent souffrir ?

3^o Sur un plan économique plus général, est-ce en baissant les salaires, en diminuant leur pouvoir d'achat, que l'on arrivera à améliorer la situation économique. Ne doit-on pas chercher à trouver un palier à cette cascade de baisses de salaires, pour au moins stabiliser la crise, avant de la remonter. Attend-on que d'autres industries, plus touchées par la crise, le fassent les premières. Pourquoi le Bâtiment, l'industrie qui se trouve encore parmi celles qui se portent le mieux, ne ferait-elle pas ce geste de redressement ?

4^o Si certains ouvriers sont prêts à reprendre le travail aux nouvelles conditions, c'est que la misère est à leur foyer. Par contre, fort nombreux sont les patrons qui ont déclaré qu'ils reprendraient leurs ouvriers à l'ancien tarif.

5^o Enfin, avec toutes ces raisons, les ouvriers avaient, pour les confirmer dans leur légitime attitude, des voix patronales autorisées — qui hélas se sont tuées depuis, pour des raisons assez compréhensibles — qui leur avaient aussi affirmé qu'il n'y avait pas de raisons d'ordre économique de baisser en ce

moment à Nantes les salaires des ouvriers.

Les principaux faits du conflit

1^{er} avril. — Constitution d'un comité de grève, auquel refusent de participer cégétistes et chrétiens, à cause de la prédominance des unitaires et inorganisés introduits par ceux-ci.

Constitution d'un cartel inter-syndical.

2^o avril. — Appel intempestif à la solidarité fait par le délégué unitaire Sémât à toutes les organisations de gauche « qui ont l'habitude de défendre les ouvriers ».

3^o avril. — Notre porte-parole remet les choses au point, et est vivement applaudi quand il déclare que la politique doit être bannie de ce conflit.

4^o avril. — Entrevue de la délégation patronale et ouvrière devant le préfet. Celui-ci semble plutôt favorable à la thèse patronale. Chacun reste sur ses positions.

5^o avril. — Cégétistes et chrétiens s'opposent à l'envoi de délégués du comité de grève en divers endroits de France, pour populariser la grève et faire de l'agitation.

6^o avril. — A la mairie, au cours d'une réunion préparatoire à la commission arbitrale, chacun reste sur ses positions.

Au cours d'une réunion générale, 350 (?) patrons affirment leur solidarité. Pourquoi donc tous les patrons rencontrés jusqu'ici par nous ou par leurs ouvriers disaient-ils qu'ils étaient prêts à reprendre les ouvriers avec le statut ?

7^o avril. — Première entrevue entre patrons et ouvriers, sans résultats.

Un des nôtres fait devant les patrons une citation de Léon XIII, ils répondent que c'est de la théorie.

8^o avril. — La caisse des grévistes est déposée à notre Union Nantaise.

12 avril. — Le soir, grand meeting, avec deux orateurs de chaque organisation, tous très écoutés et très applaudis. Verdun, président de notre Fédération du Bâtiment, met les ouvriers en garde contre une descente illégale dans la rue.

16 avril. — Nouvelle entrevue avec les patrons. Un de nos délégués leur fait remarquer leur énorme responsabilité, tant sur le plan professionnel, que sur d'autres plans, surtout à la veille des élections municipales.

Les patrons proposent 0 fr. 25 de baisse, au lieu de 0 fr. 30.

17 avril. — Les ouvriers refusent les nouvelles propositions patronales.

18 avril. — Nous obtenons du cartel et de l'Assemblée des pouvoirs égaux à ceux de la délégation patronale, et ceci malgré une réelle pression des unitaires et inorganisés.

Troisième entrevue avec les patrons. Malgré l'acceptation par la délégation ouvrière, d'abord de 0 fr. 05, puis de 0 fr. 10 de diminution, les patrons restent sur leurs positions. Ils sont prêts à proposer 0 fr. 20, mais voudraient que les ouvriers proposent de leur côté 0 fr. 15, de façon que la transaction se fasse sur 0 fr. 20.

19 avril. — Les ouvriers se rendent à une convocation du Maire. Ils lui exposent que c'est aux patrons de faire un nouveau pas en avant.

20 avril. — La médiation du maire a amené les patrons à proposer 0 fr. 10 de diminution à la reprise des travaux plus 0 fr. 10 au 15 juin. Les ouvriers demandent, avant leur assemblée habituelle du matin, une nouvelle entrevue avec les patrons. Après l'avoir acceptée, ceux-ci refusent cette entrevue : les points sont coupés.

Sans aucune pression de quiconque, l'assemblée des ouvriers rejette les propositions patronales, et par 1213 voix contre 477 vote la continuation de la grève.

A la suite de ce vote, les orateurs extrémistes profitent de l'occasion pour faire un peu d'excitation. Ce qui amène Beillevaire à préciser son point de vue sur une manifestation dans la rue : elle ne pourra se faire, dit-il, que dans la légalité, et après accord au sein du cartel inter-syndical.

21 et 22 avril. — Tristes fêtes de Pâques.

23 avril. — L'affluence est aussi considérable que la première semaine, à l'assemblée du matin.

Mise au point par un communi-

qué ouvrier à la presse, répondant à un communiqué patronal tendancieux.

24 avril. — Nouvelle entrevue des ouvriers avec le Maire, qui lui expose que les patrons ont coupé les ponts, et lui demande de les amener à abandonner 0 fr. 15.

Une centaine de petits patrons, dans une réunion particulière se déclarent prêts à reprendre leurs ouvriers avec l'ancien tarif.

A la réunion du matin, Beillevaire rappelle les piquets de grève à une meilleure compréhension, dans certains cas, de leur rôle, et à ne pas user de procédés violents.

25 avril. — Les patrons maintiennent 0 fr. 20. Le Maire part pour Paris.

26 avril. — Les orateurs démentent le bruit que répandent les patrons, à savoir qu'il serait inutile qu'ils fassent de nouvelles concessions, la grève étant désormais une grève politique, et affirmant que la grève a toujours été et restera professionnelle.

Le soir grand meeting populaire de belle tenue. Beillevaire et Verdun sont les porte-parole du syndicat chrétien.

27 avril. — Appelées au ministère du Travail par un télégramme de la veille, les délégations patronales et ouvrières exposent à tour de rôle leur point de vue. Après de longues et laborieuses discussions un compromis est trouvé :

1^o Toutes les indemnités sont rétablies;

2^o La diminution ne sera plus de 0 fr. 15 ;

3^o Avant le 1^{er} septembre, et au plus tard le 16 août 1935, les deux parties se réuniront pour examiner si, dans l'intervalle, la situation de l'industrie ou le coût de la vie se sont modifiés, et si ces modifications justifient une nouvelle modification de l'indemnité de vie chère. Les décisions qui pourraient résulter de ces pourparlers resteront en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 1936.

28 avril. — Les différents orateurs de la délégation exposent et soutiennent devant l'assemblée des grévistes la proposition transactionnelle, acceptée par eux au Ministère, et engagent les ouvriers à l'accepter, vu les circonstances.

Les ouvriers, à la presque unanimité, votent à mains levées leur confiance en leur délégation, et la reprise du travail dans les conditions indiquées.

Réflexions

Ce conflit a démontré d'abord que devant une cause juste, et lorsqu'elle a devant elle des hommes qui lui inspirent confiance, bannissant avec énergie toute question politique, la classe ouvrière soit faire l'union, soit s'imposer des privations parfois héroïques, et sait montrer le calme et la dignité qui conviennent en de telles circonstances.

Il a souligné la légèreté, sinon la désinvolture avec laquelle, bien souvent, les milieux patronaux traitent les ouvriers, surtout quand ils les savent inorganisés ou n'ayant à leur tête que des incapables ou des exaltés sans préparation et sans responsabilité, dont l'incapacité ou les actes répréhensibles ne peuvent que perdre la cause ouvrière et donner un semblant de raison à ses adversaires.

L'attitude dégagée et loyale de notre Syndicat, surtout dans la première semaine de grève, où des extrémistes arrivaient à l'improuvable faire de l'agitation démagogique et tenter de faire dégenerer le conflit en mouvement politique, l'attitude de nos porte-parole Beillevaire et Verdun, redressant à chaque fois la situation, et la maintenant strictement sur le terrain professionnel, secondés d'ailleurs en cela par les dirigeants cégétistes, a été l'un des facteurs essentiels de l'heureuse issue d'un conflit que certains professionnels du dénigrement — tels certains défaitsistes et stratèges en chambre du temps de la guerre — prédisaient devoir se terminer par une catastrophe.

Les délégués de notre Syndicat, tant au contrôle des fonds qu'à la commission de ravitaillement et ailleurs, les ressources financières apportées par nos divers Syndicats régionaux et même des autres provinces, l'énergie avec laquelle il s'est interdit et a interdit aux autres de « tirer la couverture à soi », ont été appréciés à leur juste valeur par l'ensemble des ouvriers et toute la population nantaise que n'aveuglent pas des préjugés d'une

autre époque.

Et notre mot de la fin sera cet appel, lancé par tous les orateurs à l'assemblée finale de ce conflit : « La classe ouvrière ne doit guère compter que sur elle pour la sauvegarde de ses intérêts; pour vos camarades, pour vos familles, pour vous-mêmes, syndiquez-vous ! »

Nous aurions encore bien des réflexions à ajouter ici, celles par exemple de certains entrepreneurs, faites au cours de nos diverses entrevues. Mais il ne servirait à rien d'ouvrir ici une polémique pour l'instant sans nécessité.

Reste celles des gens à courte vue que l'on entend parler sans réfléchir, et dont le principal refrain est le suivant : il leur en faudra, du temps, aux ouvriers, maintenant, pour rattraper tout cet argent qu'ils viennent de perdre ; n'auraient-ils pas mieux fait d'accepter cette baisse de six sous ?

Oui, certes, il leur faudra du temps pour rattraper cet argent. Mais leur fallait-il, pour cela, accepter sans protestation ni résistance une baisse de salaires que rien ne justifiait ? C'était alors la porte ouverte à tous les abus, non seulement dans le bâtiment, mais dans toutes les industries voisines, et par répercussion dans toutes les professions. Ils n'ont pas voulu commettre ce qu'ils auraient considéré comme une lâcheté, et ils ont courageusement engagé la lutte. Même battus, leur dignité et leur honneur auraient été saufs. Leur dignité d'hommes qui regimberont devant l'injustice, et leur honneur de défenseur de la condition de tous les ouvriers.

UNION LOCALE

Notre nouveau siège social

Mes chers amis, je ne vous apprendrais rien en vous disant que depuis déjà plus d'un mois nous sommes définitivement propriétaires d'un immense local (l'ancien bâtiment Debonne), placé au centre de la ville, à l'intersection des rues du Maine et des Halles.

Dorénavant nous serons chez nous, nous y installerons les services que nécessitait depuis longtemps la progression continue de nos effectifs. C'est ainsi que salle de réunions et de spectacles, bibliothèque, bureaux pour chacun des syndicats seront aménagés. Une place sera également réservée aux jeunes.

La Caisse Familiale y transférera d'autre part son siège prochainement.

Notre permanence du 25 de la place Marceau aura donc vécu. Elle vit les débats, puis les premiers pas de nos Syndicats chrétiens. Honneur aux anciens, à ceux qui ont préparé le terrain, à ceux qui, hélas ! sont morts à la tâche, nous léguant en partant leurs projets et leurs espérances.

Nos remerciements et notre reconnaissance vont également à M. le Curé de Saint-Gohard, qui mit à notre disposition l'une de ses salles, voire même plusieurs, mais surtout qui sut et saura toujours nous prodiguer ses plus paternels encouragements.

AVIS IMPORTANT. — S'adresser dorénavant au n° 20 de la rue du Maine.

Notre Kermesse

Elle aura lieu le dimanche 30 juin, dans la cour de l'Ecole Saint-Pierre, rue du Croisic. Déjà nos billets de souscription-participation se vendent partout ; il nous faut de nombreux lots, là encore pensons-y. Notre Kermesse doit rendre cette année le maximum ; avec un peu de bonne volonté ce sera le succès.

CHAUVE.

SYNDICATS FEMININS

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

se et Travail », pour vous documenter davantage : plaçant des billets de tombola pour la grande kermesse ; recrutant de nouvelles syndiquées, confectionnant des lots.

Si oui, soyez-en chaleureusement félicités, et continuez de même, car la tâche est loin d'être terminée.

Si non, empressez-vous de réparer votre négligence et faites sans plus tarder quelque chose pour le Syndicat.

Vous le savez, d'ici quelques mois, nous aurons le plaisir de vous recevoir dans notre maison syndicale ; mais souvenez-vous bien que ce sera la maison de tous. Fruits d'efforts minimes en apparence, mais tous coordonnés en vue du même résultat.

Donc, généreusement, toutes à l'œuvre : il nous faut cette année une kermesse brillamment organisée, des comptes bien approvisionnés, des attractions variées.

Deux mois nous séparent encore de la date fixée, le 30 juin. Aussi y a-t-il encore la possibilité de réaliser des merveilles.

N'oubliez pas la permanence, tous les jeudis soirs, de 19 à 20 heures. Là vous pourrez faire part des initiatives que vous auriez à suggérer aux organisateurs. Vous pourrez vous approvisionner en billets de tombola. Plusieurs syndiqués ont déjà placé bon nombre de billets ; qu'à leur exemple toutes rivalisent d'émulation et bientôt, nous en sommes persuadés, tous les carnets seront en mains. M. R.

les corporations, alors nous pourrions envisager l'avenir avec encore plus de confiance.

Dores et déjà, le Syndicat Chrétien constitue une force, ses « effectifs squelettiques » prennent de l'ossature.

Sa permanence du 25 de la place Marceau se révélait, de jour en jour insuffisante. Pour résoudre ce nouveau problème, l'Union Locale des Syndicats Chrétiens dut se rendre acquéreur du bâtiment Debonne, rue du Maine. Cette nouvelle permanence répondra, comme il convient, aux besoins de l'heure présente et sera le point de départ d'une nouvelle activité.

Ainsi donc, ce ne sont pas les articles haineux et mensongers de la Bourse du Travail qui arrêteront notre élan. Nous serons, malgré tout, modestes, n'ayant pas la prétention de retourner, du jour au lendemain, l'opinion de nos camarades ouvriers. Ceux-ci nous jugeront à l'œuvre. Voici comment, cette année, ils ont fait à l'occasion des élections de délégués d'atelier, objet de cet article.

Les 24 corporations groupaient 5.325 inscrits.

Il n'y eut cependant que : 2.423 votants.

La C. G. T., en présentant des candidats dans presque toutes les corporations, en recueillit 1.440 environ, soit un peu plus du quart des inscrits.

Voyons maintenant les résultats ou nos présentations, déjà des camarades l'an passé :

Syndicats	
C.G.T. Chrétiens	Total
Tourneurs 39	42
Mécaniciens 102	96
Charp. traceurs 60	45
Ajusteurs 86	66
Machinistes 54	32
Outilsage 79	16
Forgerons 35 (Ind.)	18
Total	420
Syndicats	Total
Charp. mont. 56	15
Peintres 30	12
Mouvements 83	25
Soudure électr. ... 96	15

De l'examen de ces chiffres — on peut valablement les chercher dans « Le Travailleur » — il résulte que là où nous présentions des candidats l'année passée, nos positions sont en général bien assises et il ne suffirait que d'un léger déplacement de voix pour faire pencher dans plusieurs cas, la balance en notre faveur. Dans les corporations où nous en présentions pour la première fois, nos candidats, moins connus, et aux prises avec les difficultés de propagande, obtiennent cependant un nombre respectable de voix.

A tous ceux qui nous ont fait confiance, nous adressons donc nos remerciements bien sincères. Dans l'avenir comme dans le passé, ils nous trouveront toujours sur la brèche, prêts à défendre leurs intérêts professionnels.

Et à tous, candidats et électeurs, nous disons confiance, et vive la C. F. T. C. CHAUVÉ.

Après le Congrès de l'U. R.

J'étais délégué le 31 mars, à Poitiers, à notre Congrès de l'Union Régionale.

C'est pour moi un plaisir à chaque fois renouvelé que d'assister à ces manifestations qui prouvent la marche ascendante du mouvement syndical chrétien.

Je ne vous donnerai pas, chers camarades, le compte-rendu de ce que fut ce Congrès, toutes choses que vous avez pu lire ici précédemment. Mais cependant, devant les faits qui ont été exposés à Poitiers, devant l'accroissement annuel des effectifs de nos syndicats, qui eux-mêmes se multiplient, je voudrais vous faire partager un peu la foi que je ressens pour l'idéal représenté par nos organisations.

Partout où nos syndicats ont pu se faire jour, on enregistre leur action bienfaisante, assurant en toutes circonstances (hygiène, lois sociales, repos dominical, salaires) la défense des salariés.

Comme preuve plus tangible de cette activité à Saint-Nazaire, vous avez pu voir, mes chers amis, que le Syndicat chrétien n'est pas resté en arrière, soit pour les salaires en présentant son cahier de revendications, et faisant même obtenir une notable augmentation à nos camarades chauffeurs et mécaniciens, soit au point de vue hygiène en se

préoccupant des dangers occasionnés par la soudure électrique, et constituant son dossier à cet effet expédié au Ministère du Travail.

La solution que nous apportons également au grave problème des heures supplémentaires était la seule qui puisse servir l'intérêt des travailleurs, tout en évitant cette immoralité, qui existe actuellement, des heures supplémentaires à tort et à travers, quand on lutte pour le maintien du repos dominical et l'obtention de la semaine de 40 heures.

Les syndicats chrétiens n'ont pas la prétention de défendre seuls les travailleurs, mais la collaboration loyale qu'ils demandent, ne peut être que pour le plus grand bien de la classe ouvrière.

Mais pour obtenir cette collaboration il faut savoir l'imposer, et pour cela il faut être fort.

Aussi, chers camarades, mettons-nous avec courage à la propagande afin d'amener de nouveaux adhérents à notre syndicat.

Je sais que nous aurons à vaincre les sarcasmes de certains, l'égoïsme des autres.

A ceux-ci exposons crânement ce que le syndicat a fait, à ceux-là disons-leur, comme le cardinal Liénart à Lille « que s'ils n'ont pas besoin du syndicat, le syndicat a besoin d'eux ».

A l'œuvre donc, camarades, et le jour viendra où, grâce au syndicalisme chrétien, la doctrine du Christ, définie par nos Papes Léon XIII et Pie XI dans *Reverentium* et *Quadragesimo Anno*, ne sera pas un vain mot.

En avant pour la doctrine sociale chrétienne ! R. AYRAULT.

Il arriverait donc (si ce paragraphe était appliqué) qu'un tout petit nombre d'ouvriers de la Marine aurait droit à cette loi. Nous ne croyons pas, Monsieur le Ministre, que telle était votre intention, mais ce n'était bien sûr pas les ouvriers sans distinction que vous vouliez assujettir au régime des Assurances sociales.

C'est pourquoi, confiant dans votre esprit de justice, nous attendons de votre part de nouvelles instructions.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Aussitôt que nous aurons des renseignements précis concernant les taux de remboursements, nous nous ferons un réel plaisir de les communiquer à nos syndiqués.

Malgré tout, c'est un grand pas de fait. D'accord avec notre Secrétaire général, nous allons continuer nos démarches pour une meilleure application du décret.

Nous nous permettons de rappeler en passant que notre Permanence est ouverte chaque jeudi, à notre Maison Syndicale, de 18 heures à 19 heures.

Le Président, E. NICOLAS.



Fête du Travail

Grand concert organisé par le Syndicat professionnel d'Indret, le dimanche 19 mai 1935, Salle du Patronage de La Montagne, à l'occasion de la Fête Chrétienne du Travail, avec le concours de M. Touveron et de sa troupe, lauréats du Conservatoire, et de la « Galette Montagnarde ».

Au programme :

- « Le Mare de Café », comédie militaire en 1 acte.
- « Fleur d'Ajone », de Th. Botrel, en 1 acte.

Intermèdes variés : chants, monologues, orchestre.

Rideau à 15 h. 30.

Assurances Sociales

Depuis la publication du décret du 21 mars 1935, dont « L'Interfédéral » nous a donné copie le mois dernier, nous pouvons dire que rien n'a été fait de sérieux pour l'application des assurances sociales aux travailleurs des Arsenaux de la Marine. Il est très regrettable de verser chaque quinzaine 0 fr. 75 sans que nous connaissions les modalités d'application de la loi. De tous côtés l'on nous demande des renseignements et nous avons répondu avec regret que nous ne pouvons rien faire avant d'avoir des instructions précises émanant du Ministère de la Marine et des autorités compétentes.

Tous nos camarades ont dû recevoir la copie de l'instruction du 10 avril. Ce fut peut-être un petit sacrifice du Trésorier, mais nous avons cru devoir le faire dans le but de renseigner nos syndiqués. Nous leur demandons de bien vouloir conserver toute la documentation qui leur sera ainsi adressée.

Le 18 avril, nous adressions à M. le Ministre de la Marine une requête de protestation au sujet du périmètre Médical. Nous en donnons ci-dessous la copie.

L'ouvrier NICOLAS Emile, Président du Syndicat Professionnel d'Indret, à Monsieur le Ministre de la Marine.

Monsieur le Ministre,

Dans les instructions sur la mise en application des Assurances Sociales pour les ouvriers et ouvrières (n° 155 S.A. du 8 avril 1935, instruction du décret du 10 mars 1935), nous lisons :

Art. 3. — Pour leur conjoint ou leurs enfants malades, ces ouvriers et ouvrières ont le libre choix de leurs médecins, pharmaciens, sages-femmes et hospices, etc...

Le Service de Santé n'aura pas à intervenir et les familles des ouvriers

et ouvrières ne seront pas admises en traitement dans les hôpitaux de la Marine, etc...

Il semble donc bien que ce sont les familles de tous les ouvriers et ouvrières qui ont droit aux Assurances sociales.

Plus loin : Paiement des prestations (art. 3 § 3) :

Il s'ensuit que dans certains établissements où les soins médicaux et la délivrance de produits pharmaceutiques sont assurés gratuitement par le Service de Santé de la Marine, les remboursements ne pourront être admis que dans le cas particulier où la résidence de l'ouvrier et de l'ouvrière est située en dehors de la circonscription médicale.

Andret, l'Administration s'appuyant sur ce dernier paragraphe nous a répondu que seules les familles en dehors du périmètre médical auraient droit aux Assurances Sociales. Nous vous avouons, Monsieur le Ministre, que cette réponse a jeté un certain émoi parmi nos camarades, émoi bien légitime puisque nous attendions avec impatience le régime des Assurances sociales.

Il arriverait donc (si ce paragraphe était appliqué) qu'un tout petit nombre d'ouvriers de la Marine aurait droit à cette loi. Nous ne croyons pas, Monsieur le Ministre, que telle était votre intention, mais ce n'était bien sûr pas les ouvriers sans distinction que vous vouliez assujettir au régime des Assurances sociales.

C'est pourquoi, confiant dans votre esprit de justice, nous attendons de votre part de nouvelles instructions.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Un auditeur.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

L'intérêt ne faiblit pas un seul instant et les secrétaires qui assistèrent pour la première fois à ces conférences dialoguées comprirent facilement combien elles étaient utiles pour les former eux-mêmes à une compétence plus approfondie et plus étendue, pour accroître leur valeur professionnelle, intellectuelle, morale et spirituelle.

Après un copieux déjeuner au Chêne Vert, on se réunit de nouveau à la Salle paroissiale pour l'Assemblée générale proprement dite. Celle-ci se tint sous la présidence de M. Bouineau, membre du Conseil Syndical. Il nous lut le rapport sur l'état financier de la Caisse. Cet état est réconfortant et si l'on se plaint parfois du gaspillage des deniers publics, on ne peut en dire autant de la situation financière de notre Syndicat. Le rapport est adopté à l'unanimité et nous félicitations. Il mit ensuite aux voix un vœu pour la mise en application immédiate de la loi du 30 juin 1934 faisant bénéficier les secrétaires de Mairie et autres employés communaux des Allocations familiales. Ce vœu fut adopté à l'unanimité, il sera transmis au Ministre du Travail ainsi qu'à Messieurs les sénateurs et Députés de la Vendée, et communiqué au Syndicat des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure. Nous en donnons le texte ci-après.

Après le paiement des cotisations de 1935 et l'admission des nouveaux membres, tous les secrétaires se dispersent, heureux de cette bonne journée où ils ont mieux connu et mieux appréciés, bien décidés aussi à se montrer toujours fidèles aux Assemblées générales et à recruter de nouveaux adhérents à leur syndicat si bienfaisant.

Un auditeur.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d'autres.

Ainsi que le comportait le programme, le matin, vers 10 heures, a eu lieu une première séance d'études. Le thème choisi était, il faut en convenir, très important et très actuel. Il s'agissait en effet de la question si complexe des élections municipales : éligibilité au Conseil Municipal, période électorale, délégués électoraux, scrutin, réclamations contre les élections.

Dans un simple compte-rendu, il est impossible de donner même un résumé des questions traitées, à plus forte raison d'entrer dans les détails des sujets abordés.

Disons d'une part que nos conférenciers : M. Marchand, maire de Saint-Hilaire de Vouist ; MM. Buquet et Touchard, ont su littéralement captiver leur auditoire, soit par les aperçus généraux développés, soit par la clarté de leur exposé, soit par la précision des détails fournis.

D'autre part, si les professeurs ont été compétents — et ici nous sommes heureux de le reconnaître et de leur adresser toute notre respectueuse gratitude — on peut également affirmer que les auditeurs ne sont pas restés inactifs, passifs. La réunion était un vrai cercle d'études, d'une intense vitalité où les dialogues s'entrechoquaient. On aurait dit une partie d'échecs où prévus et élèves savaient manier le ferret, se défendre, riposter et au besoin attaquer, sans jamais d'ailleurs blesser. Et cela dura au moins trois heures.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Assemblée générale du 25 Avril

Cette Assemblée générale s'est tenue à Chantonay, dans la salle paroissiale gracieusement mise à notre disposition par M. le Doyen, que nous sommes heureux de remercier.

Jusqu'ici nos réunions avaient lieu à la Roche-sur-Yon. Le Conseil Syndical avait décidé d'atteindre cette année une région qui, à cause de l'éloignement, pouvait difficilement venir au chef-lieu du département. Ces résultats obtenus ont montré l'opportunité de la mesure ; avec plaisir nous avons pu enregistrer de nouvelles adhésions qui, nous l'espérons, seront suivies de beaucoup d

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

GRAVURE
sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques
et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre -
Tampons, encre, etc... - Plaques en
émail pour tous usages - Plaques
fondus pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndicats.

Pour votre **CAFE**
servez-vous du
COF'S

Entreprise Générale
de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures
en tous genres, Plaque de meubles
Conditions spéciales aux Syndicats

TRANSPORTS
DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNEES D'EXPERIENCE

MACHINES A COUDRE
ET CYCLES STELLA
Luxueux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses
des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour
toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES, SORTIES D'EGLISE, BANQUETS, etc...
Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques
de toutes les meilleures Marques
- TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNES POUR AMATEURS -

PLATRIERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

BROUETTES EN TOUS GENRES
PETITS TOMBEREAUX
FOUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues :
ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndicats
Téléphone : 310-56

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4
NANTES
Téléphone : 130.53

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles
des Syndicats qui font construire
une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi
du 19 Décembre 1907
Bons d'Epargne
Versements et Tirages mensuels
B. FRANCOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise
aux Syndicats
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

SAUMUR
UNION LOCALE
Escomptes sur Achats
Prière d'ajouter à la liste des
commerçants donnant l'escompte :
M. PIAULT, Bonneterie, rue Saint-
Nicolas : 5 % (sauf sur articles à
prix imposés).

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ANGERS
SYNDICAT
PROFESSIONNEL HORTICOLE
Réunion du 2 Avril
Une vieille maxime nous dit que les
voyages forment la jeunesse. Nous
pensons donc que notre jeune Syndicat
devra bien se former, puisqu'il a
déjà commencé, sinon à voyager, du
moins à se déplacer : en effet notre
réunion a lieu ce soir dans un local
nouveau, qui offre l'avantage d'être
au centre du quartier horticole d'An-
gers.
Nous avons ce soir un ordre du jour
de choix, et une assistance encore
plus nombreuse que la dernière fois.
attend avec intérêt les causeries pré-
vues.

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{tes} opérat. de Banque et de Bourse

remement contradictoires, et les défen-
dant les uns et les autres. Le syndica-
lisme pense qu'il y a lieu d'aller plus
au fonds du problème en instituant
non pas une économie dirigée, au
sens étatique du mot, mais une éco-
nomie organisée non moins utile sur
le plan national que sur le plan in-
ternational. Il est donc urgent de
donner au Conseil National économi-
que existant déjà une organisation
mieux adaptée aux circonstances
actuelles et des pouvoirs plus effica-
ces. Il montre enfin pourquoi et com-
ment une économie organisée est de-
venue indispensable et quelle place
doit y occuper un syndicalisme vrai-
ment libre, que cette économie ne
doit pas abolir, car elle le requiert
tout en le dépassant.
La conclusion de cette bonne le-
çon est facile à tirer :
Adhérer en masse à nos Syndicats,
ils ont déjà des sièges au Conseil
National économique. Plus nous se-
rons nombreux, plus la place réservée
à nos représentants sera grande
et ils pourront ainsi défendre avec
plus de vigueur les intérêts que nous
leur confions. H. A.

SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES CHEMINOTS ETAT
Réunion du 30 Avril
Pillot, secrétaire, fait un compte-
rendu détaillé des Congrès de l'Union
Régionale à Poitiers, et de l'Union
Etat, à Caen.
Quelques échanges de vue ont lieu
au sujet des enseignements plus ou
moins immoraux donnés aux appren-
tis du Dépôt dans les divers cours
L'assemblée proteste contre cette
façon d'opérer et se promet d'agir s'il
y a récidive.
Des explications sont données sur
les facilités de circulation accordées
aux apprentis fils de cheminots.
Divers rapports sont lus :
1° La coordination du rail et de la route ;
2° Les revendications de service.
La parole est ensuite donnée à notre
ami Sival qui nous fait un résumé
de la conférence que notre ami
Zirnheld, président de la C. F. T. C.,
nous a faite au Congrès de Caen.
Sival fut très applaudi. Tout jeune
dans le Syndicat, nous le félicitons
et nous comptons sur lui.
Le Secrétaire.

CHOLET
Causerie
de M^{lle} Claudine Coutant
(Suite)
Oui, petites amies, c'est par la pro-
pagande individuelle que nos groupements
augmenteront leurs effectifs.
Cette idée émise peut-être quelques
timides ? Comment, me direz-vous,
gagner de nouvelles adhérentes ?
D'abord, préférons d'exemple, soyons
et restons toujours de vraies syndi-
quées fidèles aux cotisations et aux
réunions. Notre présence importe
beaucoup plus que nous ne croyons.
Un grand défenseur du Syndicalisme
Chrétien a dit : « Quand une syndi-
quée, plus particulièrement une con-
seillère, aurait à hésiter entre plu-
sieurs réunions, elle devrait préférer
celle du Syndicat aux autres, le de-
voir l'y engage ». Mgr de Solage,
dans son livre qui vient de paraître
« Le problème de l'Apostolat dans le
monde moderne », ne craint pas de
dire : « Le plus grand honneur pour
un groupe d'Enfants de Marie ne se-
rait-il pas justement de fournir la mi-
litaire jociste qui ramènera à Marie
des enfants qui ne la connaissent
pas ». Jocistes et Syndiquées doivent
se fondre ensemble, nos jeunes ne
sont-elles pas les militantes syndica-
listes de demain.
D'ailleurs, plus nous travaillons
pour le Syndicat, plus aussi son esprit
nous pénètre et fait de nous des
convaincues. Ne l'oublions pas, il faut
croire pour faire croire. Comment
persuader les autres si nous ne le
sommes pas nous-mêmes. Alors seu-
lement nous deviendrons des conqué-
rantes. Qui d'entre nous n'a dans ses
relations, au bureau, à l'atelier, à
l'usine, dans le voisinage, quelque
compagne isolée. Qu'attend-elle ? Une
invitation peut-être. Et c'est nous qui
lui ferons et qui l'amènerons. Nous
lui montrerons, comme nous l'avons
comprise, l'utilité du Syndicat et les
avantages nombreux qui en découlent
au point de vue moral et matériel.
Nous jouissons, souvent sans y pen-
ser, sans même nous en rendre
compte, du travail d'organisation et
de revendication réalisés par les
syndicats chrétiens qui vivent et agis-
sent. Combien parmi nous doivent à
nos syndicats de Cholet l'améliora-
tion de leur situation, la place qu'elles
occupent, une augmentation de sala-
ire, le repos dominical, l'application
dans leur magasin de la journée de
huit heures, etc...
Enfin, nous conviendrons ensemble
des avantages réels que sont pour
nous le service de placement, les
cours, les Cercles d'études, les
escomptes, les colonies de vacances
et la bibliothèque. Le Syndicat fait
des efforts pour procurer à toutes un
emploi convenable. Nous avons re-
connu le besoin des cours profession-
nels permettant à chacune d'appren-
dre ou de se perfectionner. Nous re-
grettons seulement de ne pouvoir
étendre nos services à toutes les pro-
fessions féminines. Espérons que là
sera l'œuvre de demain.
Les Cercles d'études, à la lumière
de l'Evangile, nous apprennent à
mieux connaître nos devoirs de jus-
tice et de charité.
Que dirons-nous des escomptes, si
ce n'est qu'il est agréable pour le
porteur-monnaie de bénéficier d'une pe-
tite remise sur nos achats.
Et nous arrivons à cet avantage,
non pas le moins précieux pour beau-
coup : la bibliothèque. Examinons-
nous un peu, chères petites amies,

SAUMUR
UNION LOCALE
Escomptes sur Achats
Prière d'ajouter à la liste des
commerçants donnant l'escompte :
M. PIAULT, Bonneterie, rue Saint-
Nicolas : 5 % (sauf sur articles à
prix imposés).

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ANGERS
SYNDICAT
PROFESSIONNEL HORTICOLE
Réunion du 2 Avril
Une vieille maxime nous dit que les
voyages forment la jeunesse. Nous
pensons donc que notre jeune Syndicat
devra bien se former, puisqu'il a
déjà commencé, sinon à voyager, du
moins à se déplacer : en effet notre
réunion a lieu ce soir dans un local
nouveau, qui offre l'avantage d'être
au centre du quartier horticole d'An-
gers.
Nous avons ce soir un ordre du jour
de choix, et une assistance encore
plus nombreuse que la dernière fois.
attend avec intérêt les causeries pré-
vues.

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{tes} opérat. de Banque et de Bourse

ENTREPRISE
DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chariot - Rue de la Gourmette

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

aurions-nous lu tout ce que nous
avons lu sans le Syndicat ? Sans dou-
te il y a d'autres bibliothèques dans
notre ville, mais il est quelquefois
difficile de choisir, on peut avoir des
déceptions, on ne connaît pas tou-
jours la valeur morale de certains
auteurs, tandis que nous sommes
sûres de la qualité des œuvres, et
nous avons le choix ; tous les goûts
et tous les âges y trouvent leur nour-
riture. Et si vous voulez bien, nous
trouverons un dernier avantage : je
vous le donne en mille ?... Celui de
nous trouver réunies ce soir devant
la traditionnelle galette, pour puiser
ensemble aux sources de la pure et
franche gaieté, la plus belle parure
de notre jeunesse.
Vous le voyez donc, chères amies,
il faut que tous les travailleurs se
groupent dans des Syndicats chré-
tiens. Le Saint Père nous y encoura-
ge, nous le demandons instamment.
C'est d'abord par la voix de Léon
XIII, le pape des ouvriers ; puis Pie
XI dans son encyclique Quadragesimo
Anno, récemment, lors de la clôture
du Congrès de l'Union Centrale des
Syndicats Féminins, à Paris, le Car-
dinal Verdier disait : « Aimez bien
vos syndicats ; le Saint Père les aime
beaucoup, la lettre de la Sacrée
Congrégation du Concile au Cardinal
Liénart leur a donné leur consacra-
tion officielle. De fait, j'en suis sûr
ce qui est impossible à l'action syn-
dicale. Ne vous découragez pas. Heu-
reux êtes-vous d'avoir conservé vos
cadres et de pouvoir dire : « J'ai
duré ». Il faut faire ce qu'on peut
avec la confiance au cœur. » Puis
parlant de la nécessité d'une action
vraiment chrétienne, il ajoutait : « Si
vous vous conduisez en syndiquées
chrétiennes vous contribuerez aussi
à étendre le rayonnement de la Fran-
che Catholique et celui de l'Eglise. »
Je vous laisse sur ces paroles.
Faites-les vos vôtres comme je les fais
miennes et en avant pour conquérir
nos compagnes de travail au syn-
dicalisme chrétien.

CHOLET
Causerie
de M^{lle} Claudine Coutant
(Suite)
Oui, petites amies, c'est par la pro-
pagande individuelle que nos groupements
augmenteront leurs effectifs.
Cette idée émise peut-être quelques
timides ? Comment, me direz-vous,
gagner de nouvelles adhérentes ?
D'abord, préférons d'exemple, soyons
et restons toujours de vraies syndi-
quées fidèles aux cotisations et aux
réunions. Notre présence importe
beaucoup plus que nous ne croyons.
Un grand défenseur du Syndicalisme
Chrétien a dit : « Quand une syndi-
quée, plus particulièrement une con-
seillère, aurait à hésiter entre plu-
sieurs réunions, elle devrait préférer
celle du Syndicat aux autres, le de-
voir l'y engage ». Mgr de Solage,
dans son livre qui vient de paraître
« Le problème de l'Apostolat dans le
monde moderne », ne craint pas de
dire : « Le plus grand honneur pour
un groupe d'Enfants de Marie ne se-
rait-il pas justement de fournir la mi-
litaire jociste qui ramènera à Marie
des enfants qui ne la connaissent
pas ». Jocistes et Syndiquées doivent
se fondre ensemble, nos jeunes ne
sont-elles pas les militantes syndica-
listes de demain.
D'ailleurs, plus nous travaillons
pour le Syndicat, plus aussi son esprit
nous pénètre et fait de nous des
convaincues. Ne l'oublions pas, il faut
croire pour faire croire. Comment
persuader les autres si nous ne le
sommes pas nous-mêmes. Alors seu-
lement nous deviendrons des conqué-
rantes. Qui d'entre nous n'a dans ses
relations, au bureau, à l'atelier, à
l'usine, dans le voisinage, quelque
compagne isolée. Qu'attend-elle ? Une
invitation peut-être. Et c'est nous qui
lui ferons et qui l'amènerons. Nous
lui montrerons, comme nous l'avons
comprise, l'utilité du Syndicat et les
avantages nombreux qui en découlent
au point de vue moral et matériel.
Nous jouissons, souvent sans y pen-
ser, sans même nous en rendre
compte, du travail d'organisation et
de revendication réalisés par les
syndicats chrétiens qui vivent et agis-
sent. Combien parmi nous doivent à
nos syndicats de Cholet l'améliora-
tion de leur situation, la place qu'elles
occupent, une augmentation de sala-
ire, le repos dominical, l'application
dans leur magasin de la journée de
huit heures, etc...
Enfin, nous conviendrons ensemble
des avantages réels que sont pour
nous le service de placement, les
cours, les Cercles d'études, les
escomptes, les colonies de vacances
et la bibliothèque. Le Syndicat fait
des efforts pour procurer à toutes un
emploi convenable. Nous avons re-
connu le besoin des cours profession-
nels permettant à chacune d'appren-
dre ou de se perfectionner. Nous re-
grettons seulement de ne pouvoir
étendre nos services à toutes les pro-
fessions féminines. Espérons que là
sera l'œuvre de demain.
Les Cercles d'études, à la lumière
de l'Evangile, nous apprennent à
mieux connaître nos devoirs de jus-
tice et de charité.
Que dirons-nous des escomptes, si
ce n'est qu'il est agréable pour le
porteur-monnaie de bénéficier d'une pe-
tite remise sur nos achats.
Et nous arrivons à cet avantage,
non pas le moins précieux pour beau-
coup : la bibliothèque. Examinons-
nous un peu, chères petites amies,

CHOLET
Causerie
de M^{lle} Claudine Coutant
(Suite)
Oui, petites amies, c'est par la pro-
pagande individuelle que nos groupements
augmenteront leurs effectifs.
Cette idée émise peut-être quelques
timides ? Comment, me direz-vous,
gagner de nouvelles adhérentes ?
D'abord, préférons d'exemple, soyons
et restons toujours de vraies syndi-
quées fidèles aux cotisations et aux
réunions. Notre présence importe
beaucoup plus que nous ne croyons.
Un grand défenseur du Syndicalisme
Chrétien a dit : « Quand une syndi-
quée, plus particulièrement une con-
seillère, aurait à hésiter entre plu-
sieurs réunions, elle devrait préférer
celle du Syndicat aux autres, le de-
voir l'y engage ». Mgr de Solage,
dans son livre qui vient de paraître
« Le problème de l'Apostolat dans le
monde moderne », ne craint pas de
dire : « Le plus grand honneur pour
un groupe d'Enfants de Marie ne se-
rait-il pas justement de fournir la mi-
litaire jociste qui ramènera à Marie
des enfants qui ne la connaissent
pas ». Jocistes et Syndiquées doivent
se fondre ensemble, nos jeunes ne
sont-elles pas les militantes syndica-
listes de demain.
D'ailleurs, plus nous travaillons
pour le Syndicat, plus aussi son esprit
nous pénètre et fait de nous des
convaincues. Ne l'oublions pas, il faut
croire pour faire croire. Comment
persuader les autres si nous ne le
sommes pas nous-mêmes. Alors seu-
lement nous deviendrons des conqué-
rantes. Qui d'entre nous n'a dans ses
relations, au bureau, à l'atelier, à
l'usine, dans le voisinage, quelque
compagne isolée. Qu'attend-elle ? Une
invitation peut-être. Et c'est nous qui
lui ferons et qui l'amènerons. Nous
lui montrerons, comme nous l'avons
comprise, l'utilité du Syndicat et les
avantages nombreux qui en découlent
au point de vue moral et matériel.
Nous jouissons, souvent sans y pen-
ser, sans même nous en rendre
compte, du travail d'organisation et
de revendication réalisés par les
syndicats chrétiens qui vivent et agis-
sent. Combien parmi nous doivent à
nos syndicats de Cholet l'améliora-
tion de leur situation, la place qu'elles
occupent, une augmentation de sala-
ire, le repos dominical, l'application
dans leur magasin de la journée de
huit heures, etc...
Enfin, nous conviendrons ensemble
des avantages réels que sont pour
nous le service de placement, les
cours, les Cercles d'études, les
escomptes, les colonies de vacances
et la bibliothèque. Le Syndicat fait
des efforts pour procurer à toutes un
emploi convenable. Nous avons re-
connu le besoin des cours profession-
nels permettant à chacune d'appren-
dre ou de se perfectionner. Nous re-
grettons seulement de ne pouvoir
étendre nos services à toutes les pro-
fessions féminines. Espérons que là
sera l'œuvre de demain.
Les Cercles d'études, à la lumière
de l'Evangile, nous apprennent à
mieux connaître nos devoirs de jus-
tice et de charité.
Que dirons-nous des escomptes, si
ce n'est qu'il est agréable pour le
porteur-monnaie de bénéficier d'une pe-
tite remise sur nos achats.
Et nous arrivons à cet avantage,
non pas le moins précieux pour beau-
coup : la bibliothèque. Examinons-
nous un peu, chères petites amies,

CHOLET
Causerie
de M^{lle} Claudine Coutant
(Suite)
Oui, petites amies, c'est par la pro-
pagande individuelle que nos groupements
augmenteront leurs effectifs.
Cette idée émise peut-être quelques
timides ? Comment, me direz-vous,
gagner de nouvelles adhérentes ?
D'abord, préférons d'exemple, soyons
et restons toujours de vraies syndi-
quées fidèles aux cotisations et aux
réunions. Notre présence importe
beaucoup plus que nous ne croyons.
Un grand défenseur du Syndicalisme
Chrétien a dit : « Quand une syndi-
quée, plus particulièrement une con-
seillère, aurait à hésiter entre plu-
sieurs réunions, elle devrait préférer
celle du Syndicat aux autres, le de-
voir l'y engage ». Mgr de Solage,
dans son livre qui vient de paraître
« Le problème de l'Apostolat dans le
monde moderne », ne craint pas de
dire : « Le plus grand honneur pour
un groupe d'Enfants de Marie ne se-
rait-il pas justement de fournir la mi-
litaire jociste qui ramènera à Marie
des enfants qui ne la connaissent
pas ». Jocistes et Syndiquées doivent
se fondre ensemble, nos jeunes ne
sont-elles pas les militantes syndica-
listes de demain.
D'ailleurs, plus nous travaillons
pour le Syndicat, plus aussi son esprit
nous pénètre et fait de nous des
convaincues. Ne l'oublions pas, il faut
croire pour faire croire. Comment
persuader les autres si nous ne le
sommes pas nous-mêmes. Alors seu-
lement nous deviendrons des conqué-
rantes. Qui d'entre nous n'a dans ses
relations, au bureau, à l'atelier, à
l'usine, dans le voisinage, quelque
compagne isolée. Qu'attend-elle ? Une
invitation peut-être. Et c'est nous qui
lui ferons et qui l'amènerons. Nous
lui montrerons, comme nous l'avons
comprise, l'utilité du Syndicat et les
avantages nombreux qui en découlent
au point de vue moral et matériel.
Nous jouissons, souvent sans y pen-
ser, sans même nous en rendre
compte, du travail d'organisation et
de revendication réalisés par les
syndicats chrétiens qui vivent et agis-
sent. Combien parmi nous doivent à
nos syndicats de Cholet l'améliora-
tion de leur situation, la place qu'elles
occupent, une augmentation de sala-
ire, le repos dominical, l'application
dans leur magasin de la journée de
huit heures, etc...
Enfin, nous conviendrons ensemble
des avantages réels que sont pour
nous le service de placement, les
cours, les Cercles d'études, les
escomptes, les colonies de vacances
et la bibliothèque. Le Syndicat fait
des efforts pour procurer à toutes un
emploi convenable. Nous avons re-
connu le besoin des cours profession-
nels permettant à chacune d'appren-
dre ou de se perfectionner. Nous re-
grettons seulement de ne pouvoir
étendre nos services à toutes les pro-
fessions féminines. Espérons que là
sera l'œuvre de demain.
Les Cercles d'études, à la lumière
de l'Evangile, nous apprennent à
mieux connaître nos devoirs de jus-
tice et de charité.
Que dirons-nous des escomptes, si
ce n'est qu'il est agréable pour le
porteur-monnaie de bénéficier d'une pe-
tite remise sur nos achats.
Et nous arrivons à cet avantage,
non pas le moins précieux pour beau-
coup : la bibliothèque. Examinons-
nous un peu, chères petites amies,

CHOLET
Causerie
de M^{lle} Claudine Coutant
(Suite)
Oui, petites amies, c'est par la pro-
pagande individuelle que nos groupements
augmenteront leurs effectifs.
Cette idée émise peut-être quelques
timides ? Comment, me direz-vous,
gagner de nouvelles adhérentes ?
D'abord, préférons d'exemple, soyons
et restons toujours de vraies syndi-
quées fidèles aux cotisations et aux
réunions. Notre présence importe
beaucoup plus que nous ne croyons.
Un grand défenseur du Syndicalisme
Chrétien a dit : « Quand une syndi-
quée, plus particulièrement une con-
seillère, aurait à hésiter entre plu-
sieurs réunions, elle devrait préférer
celle du Syndicat aux autres, le de-
voir l'y engage ». Mgr de Solage,
dans son livre qui vient de paraître
« Le problème de l'Apostolat dans le
monde moderne », ne craint pas de
dire : « Le plus grand honneur pour
un groupe d'Enfants de Marie ne se-
rait-il pas justement de fournir la mi-
litaire jociste qui ramènera à Marie
des enfants qui ne la connaissent
pas ». Jocistes et Syndiquées doivent
se fondre ensemble, nos jeunes ne
sont-elles pas les militantes syndica-
listes de demain.
D'ailleurs, plus nous travaillons
pour le Syndicat, plus aussi son esprit
nous pénètre et fait de nous des
convaincues. Ne l'oublions pas, il faut
croire pour faire croire. Comment
persuader les autres si nous ne le
sommes pas nous-mêmes. Alors seu-
lement nous deviendrons des conqué-
rantes. Qui d'entre nous n'a dans ses
relations, au bureau, à l'atelier, à
l'usine, dans le voisinage, quelque
compagne isolée. Qu'attend-elle ? Une
invitation peut-être. Et c'est nous qui
lui ferons et qui l'amènerons. Nous
lui montrerons, comme nous l'avons
comprise, l'utilité du Syndicat et les
avantages nombreux qui en découlent
au point de vue moral et matériel.
Nous jouissons, souvent sans y pen-
ser, sans même nous en rendre
compte, du travail d'organisation et
de revendication réalisés par les
syndicats chrétiens qui vivent et agis-
sent. Combien parmi nous doivent à
nos syndicats de Cholet l'améliora-
tion de leur situation, la place qu'elles
occupent, une augmentation de sala-
ire, le repos dominical, l'application
dans leur magasin de la journée de
huit heures, etc...
Enfin, nous conviendrons ensemble
des avantages réels que sont pour
nous le service de placement, les
cours, les Cercles d'études, les
escomptes, les colonies de vacances
et la bibliothèque. Le Syndicat fait
des efforts pour procurer à toutes un
emploi convenable. Nous avons re-
connu le besoin des cours profession-
nels permettant à chacune d'appren-
dre ou de se perfectionner. Nous re-
grettons seulement de ne pouvoir
étendre nos services à toutes les pro-
fessions féminines. Espérons que là
sera l'œuvre de demain.
Les Cercles d'études, à la lumière
de l'Evangile, nous apprennent à
mieux connaître nos devoirs de jus-
tice et de charité.
Que dirons-nous des escomptes, si
ce n'est qu'il est agréable pour le
porteur-monnaie de bénéficier d'une pe-
tite remise sur nos achats.
Et nous arrivons à cet avantage,
non pas le moins précieux pour beau-
coup : la bibliothèque. Examinons-
nous un peu, chères petites amies,

CHOLET
Causerie
de M^{lle} Claudine Coutant
(Suite)
Oui, petites amies, c'est par la pro-
pagande individuelle que nos groupements
augmenteront leurs effectifs.
Cette idée émise peut-être quelques
timides ? Comment, me direz-vous,
gagner de nouvelles adhérentes ?
D'abord, préférons d'exemple, soyons
et restons toujours de vraies syndi-
quées fidèles aux cotisations et aux
réunions. Notre présence importe
beaucoup plus que nous ne croyons.
Un grand défenseur du Syndicalisme
Chrétien a dit : « Quand une syndi-
quée, plus particulièrement une con-
seillère, aurait à hésiter entre plu-
sieurs réunions, elle devrait préférer
celle du Syndicat aux autres, le de-
voir l'y engage ». Mgr de Solage,
dans son livre qui vient de paraître
« Le problème de l'Apostolat dans le
monde moderne », ne craint pas de
dire : « Le plus grand honneur pour
un groupe d'Enfants de Marie ne se-
rait-il pas justement de fournir la mi-
litaire jociste qui ramènera à Marie
des enfants qui ne la connaissent
pas ». Jocistes et Syndiquées doivent
se fondre ensemble, nos jeunes ne
sont-elles pas les militantes syndica-
listes de demain.
D'ailleurs, plus nous travaillons
pour le Syndicat, plus aussi son esprit
nous pénètre et fait de nous des
convaincues. Ne l'oublions pas, il faut
croire pour faire croire. Comment
persuader les autres si nous ne le
sommes pas nous-mêmes. Alors seu-
lement nous deviendrons des conqué-
rantes. Qui d'entre nous n'a dans ses
relations, au bureau, à l'atelier, à
l'usine, dans le voisinage, quelque
compagne isolée. Qu'attend-elle ? Une
invitation peut-être. Et c'est nous qui
lui ferons et qui l'amènerons. Nous
lui montrerons, comme nous l'avons
comprise, l'utilité du Syndicat et les
avantages nombreux qui en découlent
au point de vue moral et matériel.
Nous jouissons, souvent sans y pen-
ser, sans même nous en rendre
compte, du travail d'organisation et
de revendication réalisés par les
syndicats chrétiens qui vivent et agis-
sent. Combien parmi nous doivent à
nos syndicats de Cholet l'améliora-
tion de leur situation, la place qu'elles
occupent, une augmentation de sala-
ire, le repos dominical, l'application
dans leur magasin de la journée de
huit heures, etc...
Enfin, nous conviendrons ensemble
des avantages réels que sont pour
nous le service de placement, les
cours, les Cercles d'études, les
escomptes, les colonies de vacances
et la bibliothèque. Le Syndicat fait
des efforts pour procurer à toutes un
emploi convenable. Nous avons re-
connu le besoin des cours profession-
nels permettant à chacune d'appren-
dre ou de se perfectionner. Nous re-
grettons seulement de ne pouvoir
étendre nos services à toutes les pro-
fessions féminines. Espérons que là
sera l'œuvre de demain.
Les Cercles d'études, à la lumière
de l'Evangile, nous apprennent à
mieux connaître nos devoirs de jus-
tice et de charité.
Que dirons-nous des escomptes, si
ce n'est qu'il est agréable pour le
porteur-monnaie de bénéficier d'une pe-
tite remise sur nos achats.
Et nous arrivons à cet avantage,
non pas le moins précieux pour beau-
coup : la bibliothèque. Examinons-
nous un peu, chères petites amies,

CHOLET
Causerie
de M^{lle} Claudine Coutant
(Suite)
Oui, petites amies, c'est par la pro-
pagande individuelle que nos groupements
augmenteront leurs effectifs.
Cette idée émise peut-être quelques
timides ? Comment, me direz-vous,
gagner de nouvelles adhérentes ?
D'abord, préférons d'exemple, soyons
et restons toujours de vraies syndi-
quées fidèles aux cotisations et aux
réunions. Notre présence importe
beaucoup plus que nous ne croyons.
Un grand défenseur du Syndicalisme
Chrétien a dit : « Quand une syndi-
quée, plus particulièrement une con-
seillère, aurait à hésiter entre plu-
sieurs réunions, elle devrait préférer
celle du Syndicat aux autres, le de-
voir l'y engage ». Mgr de Solage,
dans son livre qui vient de paraître
« Le problème de l'Apostolat dans le
monde moderne », ne craint pas de
dire : « Le plus grand honneur pour
un groupe d'Enfants de Marie ne se-
rait-il pas justement de fournir la mi-
litaire jociste qui ramènera à Marie
des enfants qui ne la connaissent
pas ». Jocistes et Syndiquées doivent
se fondre ensemble, nos jeunes ne
sont-elles pas les militantes syndica-
listes de demain.
D'ailleurs, plus nous travaillons
pour le Syndicat, plus aussi son esprit
nous pénètre et fait de nous des
convaincues. Ne l'oublions pas, il faut
croire pour faire croire. Comment
persuader les autres si nous ne le
sommes pas nous-mêmes. Alors seu-
lement nous deviendrons des conqué-
rantes. Qui d'entre nous n'a dans ses
relations, au bureau, à l'atelier, à
l'usine, dans le voisinage, quelque
compagne isolée. Qu'attend-elle ? Une
invitation peut-être. Et c'est nous qui
lui ferons et qui l'amènerons. Nous
lui montrerons, comme nous l'avons
comprise, l'utilité du Syndicat et les
avantages nombreux qui en découlent
au point de vue moral et matériel.
Nous jouissons, souvent sans y pen-
ser, sans même nous en rendre
compte, du travail d'organisation et
de revendication réalisés par les
syndicats chrétiens qui vivent et agis-
sent. Combien parmi nous doivent à
nos syndicats de Cholet l'améliora-
tion de leur situation, la place qu'elles
occupent, une augmentation de sala-
ire, le repos dominical, l'application
dans leur magasin de la journée de
huit heures, etc...
Enfin, nous conviendrons ensemble
des avantages réels que sont pour
nous le service de placement, les
cours, les Cercles d'études, les
escomptes, les colonies de vacances
et la bibliothèque. Le Syndicat fait
des efforts pour procurer à toutes un
emploi convenable. Nous avons re-
connu le besoin des cours profession-
nels permettant à chacune d'appren-
dre ou de se perfectionner. Nous re-
grettons seulement de ne pouvoir
étendre nos services à toutes les pro-
fessions féminines. Espérons que là
sera l'œuvre de demain.
Les Cercles d'études, à la lumière
de l'Evangile, nous apprennent à
mieux connaître nos devoirs de jus-
tice et de charité.
Que dirons-nous des escomptes, si
ce n'est qu'il est agréable pour le
porteur-monnaie de bénéficier d'une pe-
tite remise sur nos achats.
Et nous arrivons à cet avantage,
non pas le moins précieux pour beau-
coup : la bibliothèque. Examinons-
nous un peu, chères petites amies,

CHOLET
Causerie
de M^{lle} Claudine Coutant
(Suite)
Oui, petites amies, c'est par la pro-
pagande individuelle que nos groupements
augmenteront leurs effectifs.
Cette idée émise peut-être quelques
timides ? Comment, me direz-vous,
gagner de nouvelles adhérentes ?
D'abord, préférons d'exemple, soyons
et restons toujours de vraies syndi-
quées fidèles aux cotisations et aux
réunions. Notre présence importe
beaucoup plus que nous ne croyons.
Un grand défenseur du Syndicalisme
Chrétien a dit : « Quand une syndi-
quée, plus particulièrement une con-
seillère, aurait à hésiter entre plu-
sieurs réunions, elle devrait préférer
celle du Syndicat aux autres, le de-
voir l'y engage ». Mgr de Solage,